

Le MRP vous parle!

Nouvelle série n° 111

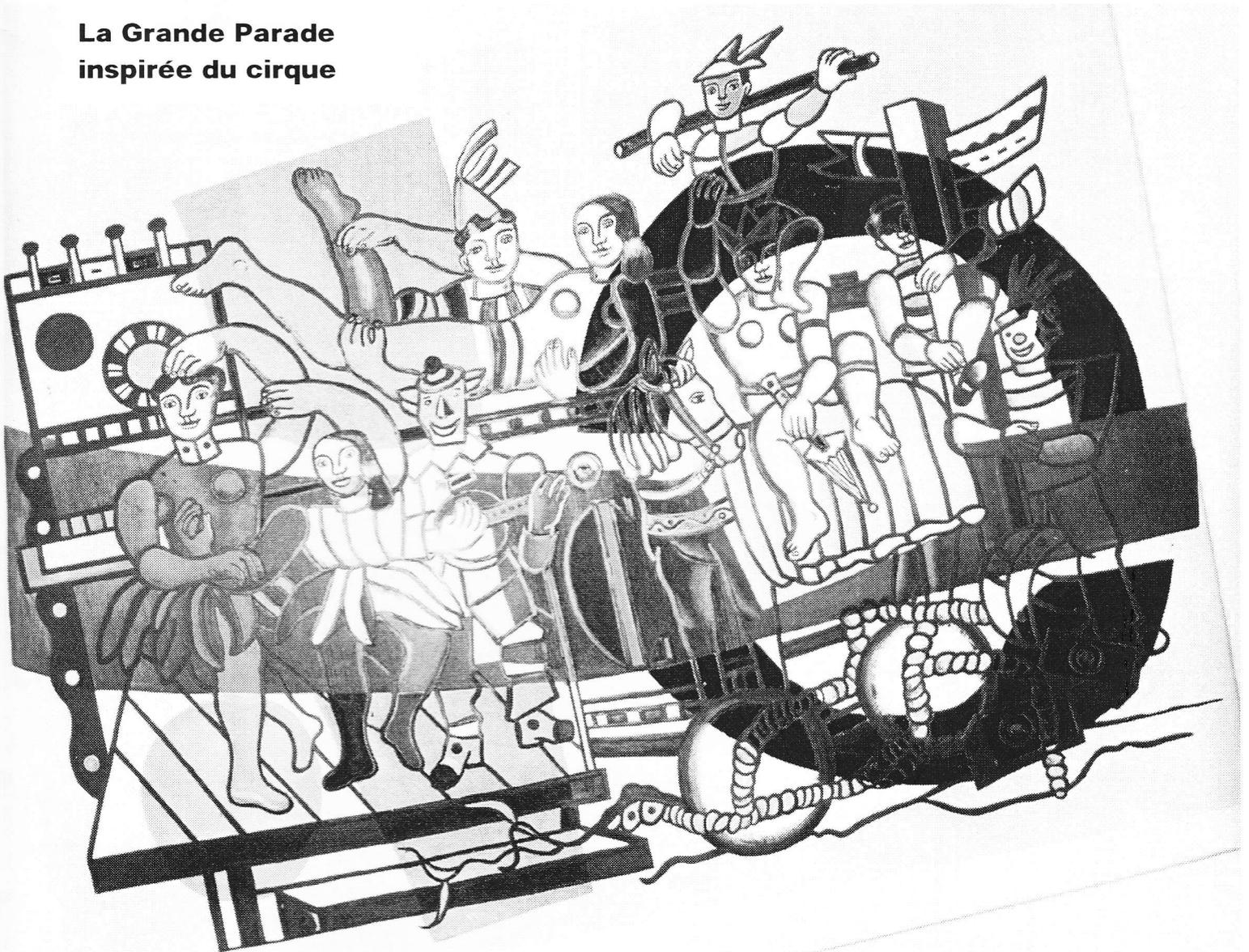
Décembre 2006

ISSN 0753-8707

Prix du n° 5 euros

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ETUDE DANS LES DOMAINES POLITIQUE ET SOCIAL
EDITE PAR L'AMICALE DU MRP - 133 bis RUE DE L'UNIVERSITE 75007
Téléphone : 01 47 05 84 51

La Grande Parade inspirée du cirque



Dans ce tableau (300x400 cm) qu'il peint en 1954, un an avant sa mort, Fernand Léger réalise une synthèse éclatante de ses recherches picturales.

SOMMAIRE

EDITORIAL ; C'est le Liban qu'on assassine, par Jean-Marie Daillet

ACTUALITES

- A l'assemblée générale annuelle de l'Amicale du MRP : activer davantage le site Internet en collaboration avec France-Forum
- Recherches de souvenirs et d'archives sur les « Nouvelles Equipes Internationales » après la création à Rome d'une Fondation « Les Equipes Internationales » présidée par Francisco Cossiga, ancien Président de la République italienne.
- Un petit-fils du Prince Douala Manga Bell, qui fut député MRP du Cameroun, poursuit des recherches sur l'histoire familiale et politique de son grand-père. Appel aux témoignages.
- Avec la participation de Bernard Bosson, député-maire d'Annecy, un grand colloque s'est tenu à Annecy le 23 septembre sur « François de Menthon, un patriote savoyard, chrétien et humaniste ».
- L'association Maurice Schumann, qui a son siège à Tourcoing, a tenu son assemblée générale 2006 à Paris, en présence de Jean-Marie Daillet.
- Un professeur agrégé d'histoire prépare un ouvrage sur Maurice Schumann. Il est à la recherche d'archives et de témoignages.
- Un petit-fils de Francisque Gay vient d'écrire un livre sur son grand-père : « Francisque Gay et les démocrates d'inspiration chrétienne ».
- Eclats de bombes : une déclaration de Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, sur le Massacre de Beït Hannoun, dans le nord de Gaza, le 8 novembre.
- Eclats d'euros : pour assurer la sécurité de sa résidence secondaire.
- Eclats de rires : se faire inscrire sur la liste électorale d'une circonscription où son ami

Pages

3

4

4

4

5

6

6

6

6

7

est candidat, n'est-ce pas un beau geste ?

• Jérusalem ! Jérusalem ! Un « Appel pour la paix dans la Ville Sainte » a été lancé le 29 septembre 2006 par les patriarches et chefs des églises locales de Jérusalem (« L'œuvre d'Orient »).

• Hommage à Alain Poher pour le dixième anniversaire de sa disparition.

• Vers un nouveau Moyen-Orient ... Ce qu'en dit l'évêque maronite de Tyr (dans La Croix)

« Un Lorrain au cœur de l'Europe » : un livre de Jean Seitlinger.

DISPARITIONS

• Lucien Gaillard, ancien maire du 2^{ème} arrondissement de Paris

• Guy Lenabour, un ami de longue date

• Philippe Farine, ancien député MRP, ancien président de l'Equipe française des NEI, fondateur du CCFD

PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE

• En 8 ans, 52.298 euros.

• Voici l'année 2007... Abonnez-vous ou réabonnez-vous !

IL Y A 50 ANS- HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

• Du 9 mai au 27 juin 1956. Le Groupe MRP traverse une nouvelle crise de conscience. Il accorde son soutien au Gouvernement Guy Mollet dans sa politique en Algérie, au Maroc et en Tunisie sans être sûr qu'elle soit la meilleure. Il est tiraillé sur sa droite et sur sa gauche dans ses débats sur la décolonisation ; il y a deux absents dans ses réunions : Jacques Fonlupt-Espéraber, ancien député du Haut-Rhin, qui n'a pas renouvelé sa candidature aux élections du 2 janvier, et François Reille-Soult, député du Tarn, qui est contraint à accepter une longue cure de repos.

RECHERCHE : rappel sur 1944

Pages

7

8

9

10

10

10

10

11

12

13 à 20

20

HEUREUSE ANNEE 2007 !

C'EST LE LIBAN QU'ON ASSASSINE

Ils ont bien choisi la date, ceux qui ont tué le jeune et brillant ministre Pierre Gemayel : le 21 novembre, veille de la fête nationale commémorant l'indépendance, obtenue le 22 novembre 1943.

C'est une récidive : élu président de la République libanaise le 5 novembre 1989, René Moawad, 17 jours plus tard, explosait dans sa voiture piégée.

Une fois de plus, voici Beyrouth où, place des Martyrs, se rassemble le peuple en larmes. Il n'y a pas un an qu'était abattu Gibran Tueni, talentueux patron du quotidien *An-Nahar* - et c'était dix mois après l'attentat dont l'ancien Premier ministre Rafic Hariri et ses collaborateurs furent victimes.

Message aussi clair qu'anonyme à l'adresse de l'ONU, dont le Liban fut cofondateur ; de l'Union européenne et de la FINUL ; et de la France, patrie de secours depuis des siècles : en éliminant, un à un, tous ceux qui, contre toute espérance, s'emploient à ranimer ce fusillé perpétuel qui s'acharne à vivre, il s'agit d'en finir avec le Liban

C'est le Liban qu'on assassine. En plein, jour. A la face du monde.

On aura particulièrement apprécié les condoléances de Damas. Celles de Jérusalem. Et celles de Washington...

Jean-Marie Daillet

VOULEZ-VOUS REMONTER LE TEMPS ?

Nous pouvons vous y aider !

Lisez-nous.

Vous êtes nombreux à nous dire que vous lisez avec intérêt notre **Histoire secrète des députés du MRP** (procès-verbaux, jusqu'ici inédits, des réunions du Groupe parlementaire).

Nous y sommes sensibles mais nous pensons aussi à ceux d'entre vous qui sont des abonnés récents à notre bulletin « Le MRP vous parle ! ». Peut-être aimeraient-ils avoir les numéros parus avant leur abonnement...

C'est possible. Nous avons commencé cette rubrique au début de 1995, il y a douze ans, dans le numéro 64 (et nous en sommes au numéro 110).

Indiquez-nous les numéros qui vous manquent et que vous aimeriez avoir (le récit de notre « Histoire secrète » suit le calendrier des années depuis 50 ans ; ainsi, en 2006, en sommes-nous à 1956).

Nous pourrions les mettre à votre disposition et même vous les expédier (contre paiement des frais postaux).



A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'AMICALE DU MRP : activer davantage le site Internet, si possible en collaboration avec France-Forum.

L'Amicale du MRP a tenu son assemblée générale ordinaire 2006 le 26 octobre, à son siège 133 bis rue de l'Université 75007 Paris, sous la présidence de Jean-Marie Daillet.

En application de ses statuts, elle a renouvelé partiellement le Comité directeur, en y faisant entrer ou revenir les amis suivants : Jean-Louis Castanède, Jacques Dubois, Lucien Gaillard, Bernard Gimenez, Jacques Gissingier, Jean Houot, Pierre Kerlévéo, Pierre Keuten, Jacques Mallet, Jean Piger, Henry Sportès.

Ainsi renouvelé, le Comité directeur a choisi parmi ses membres ceux qui constituent le Bureau.

Le Bureau sortant a été reconduit avec, en plus, un nouveau membre, Jean Houot, à qui, en raison de ses compétences, le Comité a confié la mission d'organiser un fonctionnement actif du site Internet de l'Amicale.

Rappelons ici l'indicatif du site et l'adresse du mail :

- Site : www.amicalemrp.org
- Adresse mail : amicalemrp@free.fr

RECHERCHE DE SOUVENIRS ET D'ARCHIVES SUR LES NOUVELLES EQUIPES INTERNATIONALES

Cela nous intéresse tous !

Beaucoup de militants MRP ont été membres des Nouvelles Equipes Internationales fondées en 1947 pour réaliser une Union internationale des démocrates-chrétiens, dont le premier président fut Robert Bichet.

A Rome, récemment, a été fondée une Fondation, dite « Les Equipes Internationales ». Elle est présidée par Francisco Cossiga qui fut président de la République Italienne de 1985 à 1992. Elle a entrepris de regrouper, en serait-ce qu'en copies, toutes les archives relatives aux activités des NEI et de collecter les souvenirs de ceux qui y ont participé, à travers toute l'Europe.

En France, deux universitaires, professeurs d'histoire, Laurent Ducerf et Jean-Dominique Durand, sont engagés dans cette tâche.

Ils sont assurés de la collaboration de Mademoiselle Marie-Emmanuelle Reytier, spécialiste des Katolikentage (elle travaille actuellement à l'Université de Vechat en Allemagne). Son adresse : Mademoiselle Reytier, 408 avenue du 8 mai 1945, 69300 Caluire-et-Cuire (Reytier@gmx.de). C'est à elle que nous sommes invités, à la demande de Laurent Ducerf, à adresser des archives (leurs copies au besoin) et des souvenirs sur la vie et les activités des NEI.

Un premier colloque sur l'histoire des NEI a été prévu à Rome pour les 14 et 15 décembre, la communication sur le MRP étant présentée par Laurent Ducerf, 3 chemin Longeaige 25320, Chemaudin ; tél : 03 81 58 68 02.

Appel aux témoignages

UN PETIT FILS DU PRINCE DOUALA MANGA BELL, QUI FUT DEPUTE MRP DU CAMEROUN, POURSUIT DES RECHERCHES SUR L'HISTOIRE FAMILIALE ET POLITIQUE DE SON GRAND PERE

Il s'appelle Francis Rebuffé. Il vit en Bretagne ; il habite Lanester, dans le Morbihan. Il a découvert le bulletin « Le MRP vous parle ! » et l'existence de l'Amicale du MRP en consultant les archives de l'Assemblée Nationale. Il a adhéré à l'Amicale et s'est abonné au bulletin ; et il est venu à l'assemblée générale du 26 octobre dernier.

Par sa mère, il est le petit-fils du prince Alexandre Ndoumb'a Douala Manga Bell, qui fut député du Cameroun depuis la première Assemblée Constituante (en novembre 1945) jusqu'en 1958.

Le prince fut d'abord membre du Groupe MRP, puis, après sa réélection le 2 janvier 1956, il a adhéré au Groupe des Indépendants d'outre-mer, qui était collectivement apparenté au Groupe MRP.

Dans le numéro 80 du bulletin, Fernand Chaussebourg a évoqué la mémoire du prince, notamment son intervention à la tribune de l'assemblée générale des Nations Unies, en 1960, le jour de l'admission de son pays, devenu indépendant, à l'ONU.

Dans ses recherches historiques, Francis Rebuffé travaille comme un professionnel ; il a déjà apporté une série de corrections au texte consacré à son grand-père dans le « Dictionnaire des parlementaires français » publié par la Documentation Française (1940-1958, tome 3).

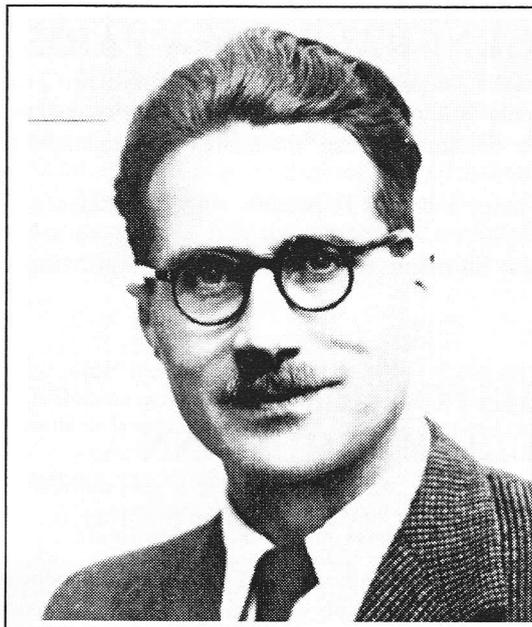
Ce qu'il souhaite aujourd'hui, c'est que nos amis qui ont connu le prince Douala Manga Bell lui adressent leurs souvenirs et leurs témoignages.

A la suite d'un drame familial, le prince fut l'objet, en 1948, d'une « demande en autorisation de poursuites ». La commission chargée de l'examiner demanda et obtint son rejet à l'Assemblée. Elle était composée de dix députés, tous MRP. Le président était Armand Duforest, député de la Sarthe, le rapporteur Emile-Louis Lambert, député du Doubs. Le rapport porte le n° 5119-session de 1948, annexe au procès verbal de la 3^{ème} séance du 30 juillet 1948.

J.P.

Adresse de Francis Rebuffé : Kerfrehour, Bâtiment 1 - 56600 Lanester.

A Annecy, le 23 septembre 2006 »



« FRANÇOIS DE MENTHON »
UN PATRIOTE SAVOYARD, CHRÉTIEN ET HUMANISTE »

C'était le thème d'un colloque organisé à Annecy le 23 septembre dernier par le Comité d'Annecy de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, avec la participation, à titre de partenaires, de la famille de Menthon, notamment de son fils Olivier, du Conseil général de la Haute-Savoie et de la Ville d'Annecy et la participation de la Délégation de la Haute-Savoie des anciens de la France Libre, de la Fondation de la France Libre et des associations de Résistance et Déportés de Haute-Savoie.

De nombreux exposés ont été fait tout au long de la journée, de 9 heures à 18 heures, dans la salle Pierre Moulin du Conseil général. Bernard Bosson, fils de Charles, député-maire d'Annecy, ancien ministre, était là. L'animation était assurée par Henry-Xavier Cohen, docteur en Droit, et Jacques Golliet, agrégé de l'Université, ancien sénateur de la Haute-Savoie.

A 9 heures, c'est Ernest Gycollin, président du Conseil général, qui prononce l'allocution d'ouverture.

Le premier exposé est celui d'Olivier, qui parle de son père (1900-1984) dans sa famille et professeur de Droit à la faculté de Nancy.

Viennent ensuite, à divers moments de la journée, cinq exposés de Laurent Ducerf, professeur agrégé d'Histoire, docteur ès lettres : François de Menthon animateur des Mouvements de la Jeunesse Catholique, fondateur et animateur du MRP, ministre de la IV^e République, président de l'Assemblée

consultative européenne à Strasbourg, relations avec le Général de Gaulle et le gaullisme.

La quatrième communication, consacrée à « François de MentHon » résistant dès 1940 et fondateur du mouvement « Liberté » est présentée par son fils Olivier.

Henry-Xavier Cohen traite du « combattant volontaire en 1939-40 » et de « sa conception de la IV^e République ».

On entend aussi Diane de Bellesize, professeur des facultés de Droit, qui parle de François de Menthon fondateur du comité général d'études au sein de la Résistance, et, dans un autre exposé, de sa contribution à la Constitution de 1946.

Le Procureur Général à la Cour d'Appel de Lyon, Jean-Olivier Viout, traite en deux exposés de François de Menthon Commissaire à la Justice du Comité français pour la libération nationale puis Garde des Sceaux du Gouvernement provisoire de la République Française, et François de Menthon Procureur et Chef de la Délégation française au Tribunal de Nuremberg.

Enfin, Jacques Golliet traite de François de Menthon dans la vie politique locale.

Et c'est Bernard Bosson qui prononce l'allocution de clôture.

Quelques jours plus tard, un nouvel hommage public et officiel est rendu à François de Menthon : son nom est donné à une place d'Annecy.

Outre les nombreuses charges ainsi rappelées au colloque d'Annecy, François de Menthon assumait la présidence du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale :

- *Durant la première Assemblée Constituante, du début (22 octobre 1945) à la fin (1^{er} juin 1946) ;*
- *Durant la première législature de l'Assemblée Nationale du 29 juillet 1948 (il succède ce jour-là à Robert Lecourt, qui devient ministre de la Justice dans le Gouvernement André Marie), jusqu'à la fin de cette législature, le 16 juin 1951 ;*
- *Durant la deuxième législature, de juin 1951 à juin 1952 (il est élu le 3 juin président de l'Assemblée consultative européenne à Strasbourg.*

Soit durant 2 ans et 5 mois en trois périodes très animées politiquement et électoralement et dont ceux qui les ont vécues dans son entourage gardent de lui l'image d'un homme original.

Il avait le don, naturel comme tous les dons mais rare, de marier les contraires sans effort, sans calcul : une grande simplicité avec une grande noblesse ; beaucoup de réserve dans l'attitude et la conduite avec le rayonnement de l'altruisme, lors de l'accueil dans le regard, toujours très doux, dans le sourire, discret, dans les gestes, jusque dans les volutes de la fumée bleue de sa pipe, quand il n'avait pas oublié de l'allumer. Quand un coup du sort éclatait, il restait calme au milieu de la confusion générale. Il écoutait, il gardait une superbe aisance, que certains prenaient pour de la désinvolture. Sur les autres dirigeants politiques, MRP, alliés ou adversaires, il avait une opinion qu'on pourrait qualifier de « construite », plutôt que bienveillante et malveillante. Il ne risquait pas de succomber à la tentation d'admirer ou de mépriser ; ce genre de réflexe à l'égard des événements ou des personnes lui était étranger. Il n'avait jamais l'idée de sacrifier aux bonnes manières pour être remarqué, mais il se conduisait toujours en gentilhomme, par instinct. Il avait de l'humour et il en usait sans en abuser dans les discussions, avec un mot perçant comme une flèche à l'adresse d'un contradicteur fanfaron mais c'était toujours dit sans méchanceté dans le ton, jamais agressif, souvent teinté de pitié. Aucune vedette du monde politique ne l'impressionnait, il n'en enviait aucune. Lui proposait-on d'être ministre (ça lui arrivait tous les six mois) ? Il n'y avait pas songé, alors il refusait. La carrière ? A tout prendre, il y préférerait le château familial, historique, de Menthon-Saint-Bernard, dominant le magnifique lac d'Annecy et son superbe encadrement de montagnes vertes.

J.P.

L'ASSOCIATION MAURICE SCHUMANN, QUI A SON SIEGE A TOURCOING, A TENU SON ASSEMBLEE GENERALE 2006 A PARIS

Présidée par Francis Delannoy, l'Association Maurice Schumann a son siège à Tourcoing (59200) au Cercle militaire 7 rue Léon Salembien. Elle publie un bulletin de liaison, à l'adresse de ses 160 adhérents. Elle organise des « sorties », des visites, des commémorations ; elle participe à l'information des élèves des écoles sur la deuxième guerre mondiale, la Résistance, la déportation, les Forces françaises libres ... Elle entretient un Centre de documentation.

Elle a tenu son assemblée générale 2006 à Paris, à la Fondation de la France Libre, le 17 octobre, sous la présidence de Pierre Messmer.

Jean-Marie Daillet, président de l'Amicale du MRP, y a participé. Il est lui-même membre de l'Association Maurice Schumann.

UN PROFESSEUR AGREGE D'HISTOIRE PREPARE UNE THESE SUR MAURICE SCHUMANN

Nous l'avons reçu à l'Amicale le 20 octobre et il en est reparti avec une collection complète (depuis le n° 64) du bulletin « Le MRP vous parle ! ». Elle lui apporte sur Maurice Schumann et le Groupe MRP, une documentation qu'il n'avait aucune chance de trouver ailleurs !

Il nous a découverts en allant interroger l'Institut Marc Sangnier et le Service des archives de la Fondation des sciences politiques, devenue le Centre d'histoire des sciences politiques et installée désormais 56, rue Jacob - 75006 Paris. Le service des archives est dirigé par Madame Dominique Parcollet (01 58 71 71 34).

Nous restons en relation, bien entendu, avec ce professeur. Que ceux de nos amis qui possèdent des documents rares ou inconnus sur Maurice Schumann veuillent bien nous le faire savoir ! D'avance, un grand merci !

« FRANCISQUE GAY ET LES DEMOCRATES D'INSPIRATION CHRETIENNE, 1885-1963 »

C'est le titre d'un livre de Jean-Michel Cadiot, petit-fils de Francisque Gay, publié aux Editions Salvator (553 p. 29,50 euros).

Sa sortie est annoncée par Yves Guillaume dans « La Croix » du 26 octobre.

« Une personnalité » écrit-il, « se détache de cette vie par l'influence qu'elle aura exercée sur elle : Marc Sangnier et son mouvement, le Sillon, à l'origine de sa vocation sacerdotale qu'il abandonna pour entrer chez l'éditeur Bloud. Gay fut lui-même auteur, en particulier de Mémoires confidentiels destinés à nourrir la réflexion de responsables en contact avec un public plus vaste »

Il rappelle que c'est Georges Bidault qui le nomma, en 1948, ambassadeur de France au Canada.

De retour à Paris l'année suivante, « il démissionna discrètement du MRP, qu'il jugeait trop ancré à droite et continua à diriger sa maison d'édition jusqu'à sa mort en octobre 1963 ».

ECLATS DE BOMBES

En visite à Paris au mois de novembre, Michel Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, a eu un entretien avec Damien Roustel, pour « l'Humanité », sur le massacre de Beït Hannoun, dans le Nord de Gaza, le 8 novembre 2006.

En voici des extraits.

Mgr Sabbah : Ce massacre n'est pas le premier à Gaza. Ce qui est dramatique, c'est qu'on ne tire pas des leçons des précédentes attaques. Israël a le droit de se défendre. C'est un principe indiscutable. Chaque Etat, chaque peuple a le droit de se défendre. Mais la politique d'Israël est contre-productive car elle génère plus d'insécurité. Les crimes de Gaza vont nourrir un désir de vengeance. Des violences palestiniennes vont succéder aux violences israéliennes. C'est le cycle habituel.

Le chemin qui conduit à la sécurité est simple : il faut arrêter d'opprimer celui qui vit à côté de vous. C'est cette oppression qui provoque l'insécurité actuelle. Redonnez à un peuple toute sa dignité et sa liberté et celui-ci n'aura plus envie de vous envoyer des roquettes. Tant que l'oppression durera, il y aura des réactions violentes.

Ces réactions violentes peuvent-elles comprendre des attentats suicides ?

Mgr Sabbah : Tout est possible parce que les gens à Gaza sont des morts-vivants. Ils sont privés de tout. Ils n'ont plus rien à perdre. Comme quelque part ils sont déjà morts, ils n'ont plus peur de la mort.

.....

Quelles sont les conséquences de la construction du mur pour les habitants de Jérusalem ?

Mgr Sabbah : Le mur divise tout simplement des quartiers. Le résultat est que des Palestiniens n'ont plus accès à leurs écoles ou à leurs hôpitaux. Les Palestiniens ont été exclus de la cité. Ils ne sont plus citoyens de Jérusalem. Ils n'ont plus le droit d'y habiter. Ils ont été éloignés des lieux saints. Et tout cela sans aucune compensation.

Du temps de la Jordanie, avant la guerre de 1967, Jérusalem était déjà une ville divisée mais les Palestiniens avaient un accès à la Jordanie. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. La Jordanie reste fermée. Du coup, ils vivent dans un ghetto, une prison. *Philippe Douste-Blazy, le ministre des Affaires étrangères qui vous a reçu hier après-midi, a déclaré que le mur aurait réduit de 80% les attentats et que par conséquent il avait son utilité. Qu'en pensez-vous ?*

Mgr Sabbah : Je ne crois pas que cela soit vrai. Si les attentats palestiniens ont diminué, ce n'est pas grâce à la construction de ce mur mais parce que les Palestiniens ont décidé de faire une pause. Au contraire, le mur est un facteur qui va augmenter l'insécurité. L'exclusion et l'oppression engendrent la haine. Et la haine débouche sur la violence.

ECLATS D'EUROS

René Dosière, député socialiste de l'Aisne, est un virtuose des « questions écrites » indiscretes. Le 29 août, il avait demandé au ministre de la Défense nationale quel était le coût global annuel (rémunération, indemnités, logement, déplacements ...) des 37 gendarmes qui assurent la sécurité de la résidence privée du chef de l'Etat en Corrèze (le château de Bity).

Michèle Alliot-Marie, dévouée à Chirac mais aussi disciplinée comme le veut la vertu militaire, lui a répondu dans le Journal Officiel du 24 octobre 2006 : 1.921.407 euros.

Commentaire du Canard Enchaîné – qui a levé le lièvre – dans son numéro du 1^{er} novembre :

Moins de deux mois plus tard, MAM précise à « l'honorable parlementaire » que Bity est sous la surveillance opiniâtre de 37 mobiles, soit 31 simples pandores, 3 maréchaux des logis chefs, 2 adjudants et 1 lieutenant. Et elle détaille le montant annuel de la facture pour le détachement : 1.256.257 euros de soldes, plus 405.150 d'indemnités de déplacement, plus 140.000 de « loyer annuel de cantonnement » du Moulins-du-Cher, plus 120.000 en « alimentation et carburant ».

La sécurité de Mitterrand à Latché et celle de Giscard à Authion devaient coûter aussi cher, mais eux, au moins, ils allaient sur place, tandis que depuis 1995 Chirac n'a pas dû passer une seule nuit à Bity, ayant préféré l'île Maurice, Taroudannt au Maroc ou le fort de Brégançon.

ECLATS DE RIRES

Le dossier, mûri par les années, des faux électeurs inscrits sur les registres électoraux de certains arrondissements de Paris, par amitié, arrive peu à peu devant le Tribunal correctionnel de Paris. Le 18 septembre dernier, c'est au tour de Jacques Dominati, ancien maire du 3^{ème} arrondissement et ancien député de Paris, d'y être confronté avec un ami désireux de rendre service, Roger Cadet, retraité de la Police nationale, domicilié à Vincennes et électeur dans le 3^{ème}.

Le compte rendu qu'en donne Pascale Robert-Diard dans « Le Monde » daté du 20 septembre est réjouissant, (et c'est un modèle de belle écriture). En voici quelques extraits.

(C'est d'abord Roger Cadet qui s'explique) :

« Un beau jour, j'ai proposé à Jacques Dominati de venir voter dans son arrondissement, car à Vincennes, où j'habite, mon vote ne servait à rien. Je trouvais plus utile de voter là. Il s'agissait pour moi de venir en aide à un ami. Le soutenir, c'était normal. Je lui ai demandé où il fallait que je m'inscrive, a-t-il répété tranquillement devant le président de la 16^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Paris, Jean-Claude Kross, lundi 18 septembre.

- Mais, Monsieur, le code électoral ne le permet pas..., a objecté doucement le président.
- Oh, ça, on ne l'a jamais évoqué avec lui. Cela avait tellement peu d'importance ! s'exclame le témoin.
- Vous aviez expliqué pendant l'instruction que M. Dominati vous avait fourni une adresse...
- Tout à fait, confirme avec une infinie civilité M. Cadet, tandis qu'à un mètre de lui, Jacques Dominati s'agite sur sa chaise.

- Vous mesurez l'importance de ce que vous dites ? s'enquiert M. Kross.

- Oui, monsieur le président, mais c'est l'adresse qui est fictive, pas l'électeur !, observe-t-il.

Le président poursuit son interrogatoire. « Vous avez également déclaré que Jack-Yves Bobbot (un des quinze prévenus, ancien premier adjoint de M. Dominati) vous avait confié après la défaite avoir oublié dans l'ordinateur un fichier des électeurs fictifs. Vous confirmez ?

- Tout à fait.

- Et vous ajoutiez que vous lui aviez dit que c'était idiot, précise le président.

- Ah oui, absolument ! C'est tellement idiot d'avoir oublié ce fichier ! »

Un immense fou rire saisi les bancs des parties civiles et du public. Les prévenus s'amuse moins. « Vous êtes désarmant, M. Cadet ! » observe M. Kross. Après la défaite électorale de son ami, précisera encore le vieux monsieur, « je suis revenu tranquillement m'inscrire à Vincennes ».

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin septembre et décembre.
- Directeur : Jean-Pierre Prévost
- Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris
- Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale)
- Impression et routage : Dupli-Print Paris, 3 rue de Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10
- Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 07 06 G 85106.

JERUSALEM ! JERUSALEM !

Dans sa publication du 4^{ème} trimestre de 2006, « Œuvre d'Orient » (Les chrétiens de France au service des chrétiens d'Orient) publie « un Appel pour la paix dans la Ville Sainte », lancé à Jérusalem le 29 septembre 2006 par les patriarches et chefs des églises locales de Jérusalem.

En voici quelques extraits.

«

« L'avenir de la ville doit se décider d'un commun accord, par la collaboration et la consultation, et ne doit pas être imposé par la puissance ou la force. Les décisions unilatérales ou une solution imposée continueront à mettre en danger la paix et la sécurité.

« Diverses solutions sont possibles. La ville de Jérusalem pourrait rester unifiée, avec une souveraineté partagée, exercée à égalité par les Israéliens et les Palestiniens. Elle pourrait être aussi divisée, si tel était le désir de ces deux peuples, avec deux souverainetés distinctes, afin d'arriver à une véritable unité des cœurs dans les deux parties de la ville. Le mur qui a déchiré la ville en plus d'un point et qui a exclu un grand nombre de ses habitants devrait faire place à une éducation à la confiance et à l'acceptation mutuelle.

« Face à l'incapacité des parties impliquées à trouver, jusqu'à aujourd'hui, une solution juste et durable, l'aide de la communauté internationale est nécessaire. Dans l'avenir aussi, cette aide devrait continuer sous la forme de garanties qui assurent la stabilité des accords auxquels les deux parties seront arrivées.

..... »

« Jérusalem, ville sainte, patrimoine de l'humanité, et ville de deux peuples et de trois religions, a un caractère unique qui la distingue de toutes les villes du monde et qui dépasse toute souveraineté politique locale. « Jérusalem est trop précieuse pour dépendre exclusivement d'autorités politiques nationales ou municipales » (cf. mémorandum 1994). Ses deux peuples sont les gardiens de sa sainteté et portent la double responsabilité d'y organiser leur vie et d'y accueillir tous les « pèlerins » du monde. La collaboration internationale requise n'est pas supposée remplacer le rôle et la souveraineté de ces deux peuples. Elle est plutôt requise afin d'aider ces deux peuples à arriver à la définition et à la stabilité du statut spécial de la ville. C'est pourquoi, au plan concret, politique, économique et social, ces deux peuples doivent donner à Jérusalem un statut spécial qui corresponde à son double caractère, d'un côté, de ville sainte et universelle et, de l'autre, de ville ordinaire et locale où se déroule leur vie quotidienne. Une fois ce statut trouvé et défini, la communauté internationale est appelée à le confirmer par des garanties internationales qui assureront la paix stable et le respect pour tous.

« Les composantes de ce statut spécial sont les suivantes :

1 Le droit humain de liberté de culte et de conscience pour tous, individus et communauté religieuses (cf. mémorandum 1994).

2 L'égalité, devant les lois, de tous ses habitants, en conformité avec les résolutions internationales.

3 Le libre accès à Jérusalem, pour tous, citoyens, résidents ou pèlerins, en tout temps, de guerre ou de paix. C'est pourquoi Jérusalem doit être une ville ouverte.

4. « Les droits de propriété, de garde et de culte que les différentes Eglises ont acquis à travers l'histoire doivent continuer à être détenus par les mêmes communautés. Ces droits, déjà protégés par le Statu Quo des Lieux Saints selon les « firmans » et les autres documents historiques, doivent continuer à être reconnus et respectés » (cf. mémorandum 1994).

5. Quelle que soit la solution envisagée, les divers Lieux Saints chrétiens de la ville, partout où ils sont, doivent rester géographiquement unis entre eux.

..... »

Signatures :

Mgr Theophilos III, Patriarche grec orthodoxe ; Mgr Michel Sabbah, Patriarche latin ; Mgr Torkomo II, Patriarche arménien apostolique orthodoxe ; Père Pier Battista Pizzaballa, ofm, Custode de Terre Sainte ; Mgr Anba Abraham, Patriarche copte orthodoxe ; Mgr Swerios Malki Mourad, Patriarche syrien orthodoxe ; Abune Grima, Patriarche éthiopien orthodoxe ; Mgr Paul Nabil Sayag, Exarque patriarcal maronite, Riah Abu Al-Assal, Eglise épiscopaliennne à Jérusalem et au Moyen Orient ; Mounib Younan, Eglise luthérienne évangélique en Jordanie et en Terre Sainte ; Mgr Pierre Malki, Exarque patriarcal syrien catholique ; Mgr George Bakar, Exarque patriarcal grec melkite catholique ; Père Raphaël Minassian, Exarque patriarcal arménien catholique.



Michel Sabbah vient d'être promu Grand officier de la Légion d'honneur

HOMMAGE A ALAIN POHER pour le dixième anniversaire de sa disparition

Étalées du 2 au 12 décembre 2006, des cérémonies et des réunions ont été programmées par la ville d'Ablon-sur-Seine, l'Institut Alain Poher, la présidence du Sénat, le Parlement européen, La Poste, pour commémorer la disparition d'Alain Poher, le 9 décembre 1996 :

- Samedi 2 décembre au Sénat, de 10 heures à 18 heures, accueil des philatélistes par le Service philatélique de La Poste ; de 9 heures à 18 heures à Strasbourg, vente du timbre commémoratif au bureau de Poste La Marseillaise ; de 13 heures à 19 heures, à Ablon, Espace Alain Poher, vente du timbre.
- Samedi 9 décembre : journée commémorative à Ablon, avec hommage au cimetière à 11 heures.
- Mardi 12 décembre : à 10 heures 30, messe à la chapelle des Carmes, 70 rue de Vaugirard, célébrée par le Père Roumanet, de 12 heures à 13 heures 30, salle René Coty, au Sénat, cérémonie présidée par son président, Christian Poncelet.

Une carrière parsemée d'étoiles

Alain Poher est né le 17 avril 1909 à Ablon-sur-Seine ; son père, Ernest, est ingénieur principal à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans.

Etudes : élève des lycées Louis-le-Grand et Saint-Louis, et Faculté de Droit à Paris ; ingénieur civil des Mines, licencié en Droit, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques.

Fonctions : chef des services sociaux au ministère des Finances (1945-46) ; chef de cabinet de Robert Schuman ministre des Finances (1946) ; sénateur de Seine-et-Oise (1946-48 et 1952-68) ; rapporteur général de la Commission des Finances du Conseil de la République (1946-48) ; Commissaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes (1948-50) ; Délégué de la France à l'Autorité internationale de la Ruhr (1950-52) ; président du Groupe MRP au Conseil de la République (1954-57) puis au Sénat (1959-60) ; président de la Commission du Marché commun (1955-57) ; maire d'Ablon (1945-77) ; secrétaire général adjoint (1945-60) président (1974-83) ; président d'honneur (1983) de l'association des maires de France ; secrétaire d'Etat aux Forces armées Marine (1957-58) dans le Gouvernement Félix Gaillard ; président du Groupe démocrate-chrétien (1958-66) ; et président de l'Assemblée parlementaire européenne (1966-69) ; président du Sénat (1968-1992) ; président de la République par intérim après la démission du Général de Gaulle en 1969 et après le décès de Georges Pompidou en 1974.

Alain Poher, président du Sénat De 1968 à 1992

Carte et timbre commémoratifs avec l'oblitération du premier jour (2 décembre 2006, salle René Coty au Palais du Luxembourg).



VERS UN NOUVEAU MOYEN-ORIENT



Un village libanais situé entre Al-Kantara et Touline. Extrait d'un reportage-photo d'Elisabeth Rull/Item, publié dans La Croix du 19 septembre 2006.

Où sont les villageois ? Dessous ?

Ce qu'en pensent les chrétiens du Liban ?

Réponse de Mgr Nabil El Hajj, évêque maronite de Tyr, interrogé par Antoine Fouchet pour La Croix (19 septembre 2006) :

« Pris entre le marteau et l'enclume, les chrétiens ont aussi été très touchés dans leurs biens. Et ils ont le sentiment d'avoir été oubliés. A tel point que, dans les villages abritant aussi bien des catholiques que des chiïtes, ils ont dû solliciter l'aide du Hezbollah à la reconstruction ».

« UN LORRAIN AU CŒUR DE L'EUROPE », UN LIVRE DE JEAN SEITLINGER

Jean Seitlinger, qui fut député de la Moselle durant plusieurs législatures, à partir de 1956, vient d'écrire un livre sur la construction de l'Europe unie, une tâche à laquelle il a consacré une grande partie de ses activités, en France et en Europe, notamment, dans la période la plus récente, en Europe centrale.

A l'Assemblée Nationale, il a présidé le Groupe d'amitié France-Bulgarie.

Pour le remercier et lui rendre hommage, Madame Irina Bokova, ambassadrice de Bulgarie en France, a organisé le 5 décembre dernier, au siège de l'ambassade à Paris, un concert suivi d'un cocktail... où se sont retrouvés plusieurs membres de l'Amicale du MRP.

Le livre de Jean Seitlinger est publié par les Editions Serpenoise, BP 70090 57004 Metz cedex 1 tél : 03 87 34 19 79

Prix : 20 euros + 5 euros de frais de port

DISPARITIONS

LUCIEN GAILLARD, ANCIEN MAIRE DU 2^{ÈME} ARRONDISSEMENT DE PARIS

L'assemblée générale de l'Amicale venait de renouveler son mandat de membre du Comité directeur... C'était le 26 octobre. Le 30, il succombait au terme d'une grave maladie, dans sa 79^{ème} année.

Lui et son épouse Geneviève, à qui nous exprimons nos condoléances émues, formaient un couple de militants MRP très actifs et très dévoués depuis les débuts du Mouvement

Comme maire du 2^e arrondissement, il a joué un rôle important dans une redoutable entreprise : le transfert des anciennes Halles de Paris à Rungis et la restructuration du quartier, qui était son quartier puisqu'il habitait rue Etienne Marcel.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Eustache le 7 novembre.

Il est inhumé au cimetière des Batignolles.

GUY LENABOUR, UN AMI DE LONGUE DATE

Ancien militant MRP, membre de l'Amicale, Guy Lenabour devait procéder comme il le faisait chaque année, avec l'aide de son épouse Christiane, à la vérification des comptes de l'Amicale, en prévision de notre assemblée générale du 26 octobre.

Hélas, la maladie le terrassait peu auparavant et c'est Christiane, malgré son deuil, qui réalisa ce travail et nous l'adressa le jour J, en non annonçant le décès de son mari !

La famille MRP mérite bien son nom.

*

*

*

PHILIPPE FARINE, ANCIEN DEPUTE MRP, ANCIEN PRESIDENT DE L'EQUIPE FRANCAISE DES NEI, FONDATEUR DU CCFD



Philippe Farine, ancien député MRP des Basses-Alpes, membre de l'Amicale du MRP, est décédé le 21 novembre 2006 d'une hémorragie interne suivie d'un infarctus. Il avait 89 ans.

Nous avons exprimé notre peine et notre sympathie à son épouse Jeannine, qui fut, comme lui, militante du MRP depuis sa création jusqu'à sa disparition, et qui reste membre de l'Amicale.

Notre ami Philippe a été inhumé le 25 novembre dans le cimetière d'Etoile-sur-Rhône, dans la Drôme, où il avait une maison. Il habitait avenue Dausmenil, dans le 12^e à Paris.

Né à Marseille le 1^{er} mai 1917, Philippe Farine va se préparer à la carrière d'avocat. Prisonnier en Allemagne après la défaite de 1940, il fait la connaissance, dans son camp, de Jacques Flaud ; une profonde amitié va les lier pour toujours. Et la Libération venue, ils s'engagent l'un et l'autre dans le tout jeune MRP.

En 1946, Philippe anime la campagne électorale du MRP dans les Basses-Alpes et le voilà élu député. Il a 29 ans ! A l'époque, c'est une prouesse.

A l'Assemblée Nationale, il trouve un rôle actif à jouer dans les domaines de la jeunesse, de l'enseignement, du soutien public aux étudiants (on trouve ses interventions devant le Groupe MRP dans le bulletin de l'Amicale – rubrique Histoire secrète).

Aux élections législatives suivantes, en 1951, les radicaux (qui sont à droite) ont retrouvé leur influence d'avant la guerre dans ce département et Philippe est battu de justesse par le radical Massot, ancien député.

Philippe n'abandonne pas pour autant son engagement politique. De 1951 à 1954, il est chef de cabinet de Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères auprès de Robert Schuman. La construction d'une Europe de justice, de paix et de liberté est pour lui un objectif vital ; il en parlait déjà avec Jacques Flaud dans son camp de prisonniers.

Bien sûr, le développement des Nouvelles Equipes internationales sous la présidence de Robert Bichet l'attire tout aussi naturellement. Il s'engage à fond, comme il sait le faire : il devient président de l'Equipe française des jeunes au sein du mouvement NEI et, à ce titre, il est appelé à siéger au bureau de l'Equipe nationale comme vice-président. En 1958, quand l'Equipe française renouvelle son bureau et choisit Robert Lecourt pour succéder à Robert Bichet, on lui confie le poste de secrétaire général. Entre Lecourt et Farine la collaboration est étroite : Farine entre au cabinet de Lecourt, ministre de la Justice dans les gouvernements Gaillard et Pflimlin...

Dès le début des années 60, quand le régime gaulliste achève de s'installer et prétend confisquer l'Etat, Philippe décroche de la filière officielle et fait un grand saut dans l'inconnu : avec le père Giraud, il fonde le « Comité catholique contre la faim et pour le développement ». Il en est le premier président laïc de 1961 à 1968 et le premier secrétaire général laïc de 1968 à 1977. Dans l'action du CCFD, il est amené à collaborer avec une autre forte personnalité engagée dans la lutte contre la misère et l'oppression, Danielle Mitterrand ; cela se fait dans une sympathie réciproque...

En 1973, il adhère au Parti socialiste, ce qui traduit chez lui une continuité ; il sera élu conseiller municipal de Paris dans son arrondissement, le 12^e. Il deviendra membre du Haut Comité pour l'intégration.

Il participe à toutes les assemblées générales de l'Amicale du MRP jusqu'à ce que des problèmes de santé – une anémie chronique – l'en empêchent, il y a trois ans environ.

Une messe du souvenir, préparée avec le concours actif de ses camarades du « Comité catholique contre la faim et pour le développement », a été concélébrée par sept prêtres le 11 décembre dans sa paroisse parisienne, en l'église Saint-Eloi.

L'assistance, nombreuse – quelque deux cents personnes –, était composée en grande partie de camarades engagés comme lui à la fois dans l'action civique chrétienne et dans l'action politique ; et ils étaient venus pour manifester ensemble, chaleureusement, leur foi et leur espérance par leurs chants et leurs prières ; il en résulta une ferveur particulière. Le Credo fut lu dans le texte écrit par Dom Helder Camara, qui fut évêque de Recife au Brésil et qu'on appela « l'évêque des favelas »...

Les hommages qui furent rendus à Philippe au cours de la cérémonie furent aussi nombreux que le sont les groupements et les associations auxquels il a consacré durant soixante ans son talent et son dévouement, sans souci de faire carrière. Il a fait plus et mieux qu'une carrière.

L'ami chargé d'éclairer son parcours rappela que Philippe avait d'abord été élu député MRP à l'âge de 29 ans. Parlant des militants du CCFD, il a dit que beaucoup d'entre eux se considéraient comme membre de la famille chrétienne et aussi membre de la famille socialiste ; et que faire une distinction entre les deux ou ne pas la faire dépendait de la liberté et des convictions de chacun...

Au premier rang d'une travée se trouvaient Lionel Jospin, ancien Premier Ministre, Bertrand Delanoé, maire de Paris, une représentante des élus socialiste du 12^e arrondissement. Au milieu de la foule, on remarquait, modeste comme d'habitude, Jacques Delors.

Jacques Parini

UN VIEL AMI

Philippe Farine était un « vieil ami ». Jamais l'expression n'a été aussi exacte. Notre amitié remonte loin, à plus de cinquante ans... Nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout, mais nous avons toujours été d'accord sur l'essentiel : notre combat commun pour une démocratie authentique, pour une économie et une Europe au service de l'Homme, et notre foi commune en un royaume qui n'est pas de ce monde...

Philippe Farine ne pouvait plus, en raison de son état de santé, participer aux réunions de l'Amicale du MRP. Mais il lui a toujours été fidèle. Nous perdons avec lui un « militant » exemplaire.

Nous sommes tous en deuil.

Jacques Mallet, président d'honneur de l'Amicale du MRP

PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE

OUVERTE A L'AUTOMNE 1998, NOTRE COLLECTE DE DONS AU PROFIT DE NOTRE BULLETIN A PRODUIT EN HUIT ANS 52.298 EUROS

Oui, notre collecte de dons ouverte parmi nos abonnés à l'automne 1998 (notre bulletin numéro 78) pour assurer le financement du bulletin « Le MRP vous parle ! » nous a permis de recevoir jusqu'à l'automne 2006, en complément du paiement des abonnements, un total de 52.298 euros (343.052 francs).

Calculée en euros – valeur 2006, cette somme, compte tenu de l'inflation observée depuis 1998, est en réalité quelque peu supérieure, de 10% environ, soit 57.000 (374.000 francs).

Mais peu importe : malgré le scepticisme manifesté dès le début par quelques uns d'entre nous sur la durée d'une telle campagne, la collecte continue et elle garde un rythme qui se situe à son niveau moyen. Autrement dit, c'est elle qui, jusqu'ici, a évité la disparition du bulletin. C'était son objectif numéro 1. Et elle nous a permis d'en atteindre un second : éviter une forte augmentation du prix de l'abonnement, qui n'aurait pas permis à nos amis ayant des ressources très modestes – ils sont nombreux-, de conserver un lien régulier avec l'Amicale.

Cela dit, la situation financière du bulletin, en 2006, reste précaire ; son avenir continue donc à dépendre de vos dons.

J.P.

* * *

Dans notre numéro 109, notre « Petit Journal de notre collecte (page 8) s'arrêtait au 31 mars. A cette date, le total des dons recueillis depuis l'ouverture de la collecte s'élevait, après rectification sur le montant d'un don (-50), à 51.501 euros.

Entre le 31 mars et la fin d'octobre 2006, nous avons reçu 33 dons, dont voici la liste, ci-après, avec un total de 797 euros.

L'apport total des huit années, à savoir 52.298 euros, a été utilisé pour la fabrication des 33 numéros du bulletin (du n° 78 au n°111) ; soit en moyenne 1.585 euros (10.397 francs) par numéro.

Un grand merci à tous !

		Jacques Parini	
	Euros		Euros
• Anger Arthur à Chalifert (Seine-et-Marne)	65	• Gaillard Lucien à Paris (2è)	15
• Aubry Jean à Maisons-Laffitte (Yvelines)	15	• Gannaz René à Sallanches (Haute-Savoie)	15
• Baudry Michel à Roubaix (Nord)	15	• Hauchard André à Hémin-Beaumont (Pas-de-Calais)	65
• Billiet Marc à Valenciennes (Nord)	15	• Hennerez Roland à Rodez (Aveyron)	15
• Brunaud Pierre à Niort (Deux-Sèvres)	15	• Hocq Christian à Bonnelles (Yvelines)	82
• Catherin Henri à Arcueil (Val-de-Marne)	15	• Huille Eugène à Epernay (Marne)	15
• Clauwaert Jules à Hem (Nord)	25	• Izarie André à Montauban (Tarn-et-Garonne)	15
• De Coccola Odette à Paris (18è)	15	• Lahouste Jean-François à Douai (Nord)	50
• Colin Marguerite à Paris (7è)	50	• Mayeur Jean-Marie à Paris (14è)	15
• Debatisse Thérèse à Palladuc (Puy-de-Dôme)	25	• Munch Alain à Bon-Encontre (Lot-et-Garonne)	15
• Dupin Antoine à Meudon (Hauts-de-Seine)	5	• Poulard André à Lyon	25
• Farine Philippe à Paris (12è)	15	• Prudhomme Lucien à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)	65
• Fenech Roger à Lyon	15	• Rebuffé Francis à Lanester (Morbihan)	15
• Fleury Georges à Vichy (Allier)	15	• Royé Françoise et Genevière à Clichy (Hauts-de-Seine)	20
• Gabelle Jeanne à Orléans (Loiret)	15	• Sicard André à Lauzerte (Tarn-et-Garonne)	5
• Gabelle Jean-Pierre à Orléans (Loiret)	15	• Lèques Jean à Nouméa (Nouvelles-Calédonie)	15
		Total	797

Voici l'année 2007

Abonnez-vous ou réabonnez-vous !

- Abonnement au bulletin et cotisation à l'Amicale (pour un an) : 35 euros
- Abonnement seul : 18 euros
- Cotisation à l'Amicale seule : 20 euros
- Dons pour la survie du bulletin : sans limitation.

Paiement par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP et adressé à Amicale du MRP 133 bis rue de l'Université – 75007 Paris

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

du 9 mai au 27 juin 1956

Du 12 au 14 mai 1956, le Mouvement Républicain Populaire tient son douzième congrès national, à Montrouge, dans la banlieue sud de Paris.

Le rapport de politique générale est présenté par Maurice-René Simonnet, secrétaire général. Constatant que le nouveau gouvernement, celui du socialiste Guy Mollet, est privé d'une majorité parlementaire « organisée », il fait appel aux partis du centre-gauche et du centre-droit pour constituer une majorité nouvelle, n'excluant que les communistes et les poujadistes.

La crise algérienne est traitée par Pierre-Henri Teitgen ; la construction européenne et la mise en œuvre d'un Marché Commun, par Robert Schuman ; l'évolution de la Tunisie et du Maroc par Georges Bidault, à titre personnel ; la situation économique et financière par Pierre Pflimlin ; les affaires sociales par François de Menthon et Paul Bacon.

Le mandat de président de Teitgen arrive à échéance. Pour lui succéder, deux candidats se présentent : François de Menthon et Pierre Pflimlin ; c'est celui-ci qui l'emporte par 595 voix contre 167 pour son concurrent. Simonnet est confirmé dans ses fonctions de secrétaire général par 519 mandats sur 590.

Le mercredi 9 mai, quelques jours avant l'ouverture du congrès, le Groupe MRP tient une brève réunion, la 39^{ème} de l'année, sous la présidence de Robert Lecourt, à partir de 14h30.

Sur un rapport d'Edouard Moisan, il examine les dossiers de validation des élections législatives du 2 janvier en Moselle, en Haute-Savoie et dans la Manche.

Mardi 15 mai : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 40^{ème} réunion du Groupe consacrée à la situation en Tunisie et au Maroc.

En première partie, André Monteil (Finistère) présente un projet relatif au statut des officiers de réserve. Il s'agit d'une codification des textes existants et de mesures nouvelles, expose-t-il ; ces mesures sont justifiées, car l'armée a besoin de techniciens et d'hommes jeunes, en bonne forme physique.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union française, fait le point sur les négociations franco-tunisiennes, qui ont été retardées par les événements. Bourguiba ne veut pas se laisser déborder par l'opinion tunisienne, ce qui explique ses écarts de langage.

N.B. Bourguiba déclare le 1^{er} mai : « Seule une Tunisie réellement souveraine et indépendante pourra reprendre les négociations avec la France. » Invité par Guy Mollet, il vient à Paris le 9 mai et déclare que le Protocole du 20 mars donne à la Tunisie le droit immédiat et sans réserve d'avoir une armée et une diplomatie. Le 10 mai, la Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance de la Tunisie. Le 11 mai, Guy Mollet propose à Bourguiba un projet d'accord diplomatique analogue à celui qui est en cours de négociation avec le Maroc. Le 17 mai, les Etats-Unis vont reconnaître à leur tour la Tunisie.

La question de l'armée tunisienne est en sommeil au profit de la diplomatie, poursuit Kenneth Vignes. Depuis que la Ligue arabe a reconnu l'indépendance de la Tunisie et celle du Maroc, Bourguiba se sent son obligé. En faisant ses déclarations sur l'Algérie, il a obtenu que les bandes du sud cessent leurs activités. L'inquiétude est grande chez les Français de Tunisie. Un espoir existe, cependant, en raison des problèmes économiques, Bourguiba sera un chef de gouvernement ou un tribun ; il est soumis aux pressions de l'UGTT et des Yousséfistes. Le devoir de la France est de régler le problème algérien.

Au Maroc, un accord est possible. On y fait une armée, on y parle peu de diplomatie. L'armée clandestine marocaine est une grave menace sur l'Algérie.

A la fin de son exposé, Kenneth Vignes évoque la possibilité de fabriquer des combinaisons anti-balles pour les soldats.

Le vendredi 18 mai, à 14 heures, Edouard Moisan préside une très courte réunion du Groupe (la 41^{ème}) pour l'informer de l'ordre du jour fixé par la conférence des présidents. Un débat public sur la Tunisie et le Maroc est prévu pour le 31 mai et le 1^{er} juin. Le Groupe donne son accord.

Jeudi 24 mai : ouverture à 14 heures sous la présidence de Robert Lecourt de la 42^{ème} réunion du groupe consacrée à la perspective d'une révision de la Constitution.

Le problème est exposé par Paul Coste-Floret (Hérault), à qui la Commission du Suffrage universel a confié, le 16 février, la tâche de faire un rapport sur tous les textes déposés en vue de réviser la Constitution, notamment sur le projet de loi dont l'Assemblée Nationale a décidé l'élaboration en 1955.

Première question : faut-il modifier la procédure de la révision et, si oui, comment ?

Paul Coste-Floret soumet au débat la solution suivante : suppression de la phase préliminaire, celle de la proposition de résolution ; maintien du principe des majorités qualifiées afin d'associer le plus grand nombre possible des partis à la révision ; élaboration de mesures propres à éviter un référendum sur des modifications de détail. Le comité Barrachin est d'accord, dit-il, en dépit des réserves de Paul Reynaud et de Moro-Giafferri ; la Commission exécutive du MRP l'approuve. Un débat est ouvert.

Fernand Bouxom (Seine).- Modifier la procédure de révision sans savoir quelle révision suivra m'inquiète. Je ne suis pas d'accord avec le vote à la majorité absolue prévu à la place du vote à la majorité des trois cinquièmes ; on pourrait ainsi réviser la Constitution sans l'accord de la SFIO, c'est-à-dire sous la pression de la droite.

Edouard Moisan (Loire Inférieure).- J'approuve Paul Coste-Floret. Je note, en réponse à Bouxom, que sa solution ne pourrait être votée qu'avec l'accord de la SFIO, à moins qu'elle ne soit soumise à référendum. Je rappelle les inconvénients du système actuel : lors de la révision intervenue en 1954, le MRP a dû s'abstenir, en raison de la procédure de navette entre les deux chambres, pour éviter le référendum. Ce fut un peu ridicule. J'ajoute qu'en étendant le vote personnel à la révision constitutionnelle, la majorité absolue sera un barrage solide.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Je rejoins Bouxom. Je déplore que le MRP dise avec d'autres que la Constitution est la cause de nos maux. C'est un slogan dangereux. Je suis partisan d'une procédure lourde de révision. La Constitution ne doit pas être révisée à tout moment. Je critique en particulier l'idée de supprimer la première phrase, qui fixe l'esprit et la limite de la révision. Avec ce système, on pourrait réviser de très nombreux articles en cent jours, les derniers articles étant discutés dans les derniers jours. Il n'y a pas là de délai suffisant pour la réflexion.

Francine Lefebvre (Seine).- Je partage les craintes de Bouxom et de Lacaze, en notant toutefois qu'une majorité de Front Populaire pourrait aussi imposer une révision. A mon avis, mieux vaudrait nous attacher aux articles touchant à la stabilité gouvernementale. Avec un système plus léger, nous irions n'importe où et l'Assemblée Nationale subirait la pression du Conseil de la République. De toute façon, essayons de savoir quelle est l'opinion de la SFIO.

Pierre Pflimlin (Bas-Rhin), nouveau président national du MRP.- J'estime que la révision doit être difficile mais possible et que cette seconde préoccupation ne doit pas être sacrifiée à la première. Il faut réviser, oui. Le peut-on actuellement ? La révision de l'article 90 sur la procédure n'est-elle pas nécessaire si l'on veut aller vite ? Or il faut aller vite, dans l'intérêt de la République. Je dois rencontrer Mollet, avec Lecourt, sur la méthode ; Il ne s'agit pas pour nous de travailler en dehors de la SFIO. Il faut obtenir que la révision de l'article 90 fasse partie d'un ensemble. Dans ce cadre-là, le projet de Paul Coste-Floret est recommandable.

Paul Coste-Floret.- Paul Reynaud a fait beaucoup de concessions au MRP ... Je conteste l'argumentation de Lacaze : en réalité, avec l'extension du vote personnel dans les débuts constitutionnels, ma solution offre plus de garanties que le système actuel des majorités qualifiées.

Maurice René Simonnet.- Je crains que le refus obstiné de révision n'entraîne, comme ce fut le cas en 1940, une délégation totale des pouvoirs constituants à un homme. J'ajoute qu'en 1954 le MRP a combattu le système actuel de la révision.

Par 18 voix contre 2 et 2 abstentions, le Groupe approuve le projet de Paul Coste-Floret.

Vendredi 25 mai : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 43^{ème} réunion du Groupe : vers un débat de politique générale après la démission de Mendès-France.

Dans la soirée du 23 mai, Pierre Mendès-France, qui est en désaccord avec Guy Mollet sur sa politique en Algérie, a démissionné de ses fonctions de ministre d'Etat. Il a demandé aux autres ministres radicaux – ils sont onze – de conserver leurs portefeuilles ; ce qui ne pose aucun problème aux radicaux, dont la présence simultanée dans le gouvernement et dans l'opposition est devenue une tradition.

Rapportant l'ordre du jour établi par la Conférence des présidents, où il est prévu un débat de politique générale, **Jean Cayeux** note que les modérés ont réclamé, sans succès, un débat séparé sur l'Afrique du Nord.

Robert Lecourt préfère un débat de politique générale, englobant l'Afrique du nord, puisqu'il s'agit, en l'occurrence, de renforcer l'autorité du gouvernement.

Le Groupe, consulté, approuve cette remarque.

Le président du Groupe ajoute que la démission de Mendès-France aura de faibles conséquences dans l'immédiat, mais de graves conséquences dans l'avenir, car elle constitue une bombe à retardement. En effet, dit-il, si la situation tourne mal en Algérie, on dira, à la SFIO, que Mendès-France avait raison. Il souhaite que le MRP, dans le prochain débat de politique générale, se montre indifférent et calme lorsqu'on y parlera de Mendès-France. Cela sera plus efficace que l'énervement et renforcera davantage l'autorité de Guy Mollet.

Jean Cayeux souhaite qu'il n'y ait pas de députés MRP parmi les interpellateurs.

Robert Lecourt fait observer que l'interpellation de **Paul Gosset** sur la presse est très valable et ne gênera pas Guy Mollet.

Jean Cayeux l'admet.

Paul Coste-Floret estime que la démission de Mendès-France porte un coup à Guy Mollet et qu'il faut donc consolider le gouvernement en lui facilitant sa tâche.

Mardi 29 mai : ouverture, à 14 heures, sous la présidence de Robert Bichet, de la 44^{ème} réunion du Groupe. La situation en Algérie vue par Lionel de Tinguy. Une idée de la SFIO : supprimer les élections partielles.

Député de la Vendée, rapporteur du budget de l'Intérieur à la Commission des Finances, **Lionel de Tinguy** rentre d'un voyage d'information en Algérie.

A son avis, Robert Lacoste fait un effort valable de réorganisation administrative, mais les résultats d'un tel travail ne peuvent pas être immédiats.

Les Européens d'Algérie sont unanimes : que veut Paris ? La terreur crée une coupure entre les deux populations. Faute d'effectifs suffisants, le commandement français refuse la soumission de nombreux villages.

Le moral des troupes est bon. Les soldats se plaignent surtout des ordres qui leur sont donnés et qui les empêchent de se battre comme il le faudrait. Le moral est moins bon chez les généraux et les colonels ; il y a les badernes, les politiques et les soldats.

Les fellaghas n'ont pas d'espoir dans une victoire militaire. Ils tiennent grâce à la presse métropolitaine : Le Monde, l'Express, l'Observateur...

On peut sauver l'Algérie, à la condition de le vouloir. Les zones pacifiées sont celles où la rébellion a commencé le plus tôt. Les Arabes sont las des rebelles, de leurs crimes et exactions ; à l'ouest, le problème marocain aggrave la situation, en raison du passage d'hommes et d'armes.

La Marine perd son temps. L'aviation fait un gros travail. Mais elle n'aura le matériel nécessaire qu'à la fin de l'année.

Les SAS sont une improvisation. Mais il y a des succès manifestes.

En conclusion : faire la guerre psychologique en Algérie et en métropole ; soutenir le gouvernement, malgré ses faiblesses et ses contradictions et malgré ses échecs prévisibles dans les domaines économique et financier, car Mollet, Max Lejeune et Lacoste veulent gagner la bataille d'Algérie.

Second sujet : les **élections législatives partielles** (après démission ou décès des élus).

Edouard Moisan l'expose. La Commission du Suffrage universel vient d'adopter une proposition du socialiste Daniel Mayer tendant à supprimer les élections partielles, qui s'inscrit dans la ligne du MRP dans le domaine de la loi électorale (la représentation proportionnelle), mais qui présente un côté négatif dans la mesure où elle empêche de sonder l'opinion de temps en temps au cours d'une législature ; l'affaire vaut examen.

Christian Bonnet (Morbihan) rappelle que les élections partielles ont été bonnes pour le MRP. Il doute, en outre, qu'il soit possible de consacrer les situations créées par les invalidations.

Jean Cayeux est favorable aux élections partielles pour l'actuelle législature, car l'Assemblée actuelle a été élue avec un système comprenant les élections partielles. Sur le fond, il est hostile au principe des élections partielles.

Francine Lefebvre y est aussi hostile ; le système des élections partielles a été imposé au MRP en 1951.

Maurice René Simonnet est du même avis. Il faut effacer l'échec du MRP en 1951, qui le poussait vers le scrutin majoritaire, dit-il. Avec les élections partielles, le MRP a eu des succès mais aussi des échecs. Au surplus, la situation n'est plus la même ; le MRP risque désormais d'être chaque fois la victime du Front Populaire. C'est l'argument essentiel. Laissons passer le texte en nous abstenant.

Pierre Gabelle est de cet avis.

Consulté, le Groupe décide de laisser passer la proposition de Daniel Mayer.

En séance publique, le débat de politique générale s'engage dans l'après-midi du 31 mai.

André Monteil (Finistère), ancien secrétaire d'Etat à la Marine, développe ; à titre personnel, son interpellation sur **la base militaire de Bizerte et le protocole franco-tunisien du 20 mars.**

Ce protocole, expose-t-il, accorde l'indépendance à la Tunisie sans contrepartie alors que le discours de Carthage de juillet 1954 (celui de Mendès-France) et les conventions de juin 1955 indiquaient nettement les limites qui ne devaient pas être franchies ... Il regrette que les chefs militaires n'aient pas été consultés car les précautions prises pour conserver Bizerte au monde libre risquent de devenir caduques... Or Bizerte est la pierre angulaire de la défense en Afrique du Nord ; qui tient Bizerte tient la Méditerranée. Alors que la France a consacré des milliards de francs à l'équipement de cette base, va-t-elle la perdre ?... La France pourra-t-elle rester en Algérie si s'installe à Bizerte l'avant-garde de la Ligue arabe ?

A la séance du soir, ce 31 mai, **Maurice Schumann** prononce un grand discours sur l'Algérie, qui est applaudi sur tous les bancs non communistes.

Il a été précédé à la tribune par Jacques Duclos et Pierre Cot, porte-parole des « progressistes ».

Leur discours, déclare Maurice Schumann, sont bâtis sur les deux mêmes postulats : la rébellion algérienne serait l'expression authentique du peuple algérien et le retour de la paix ne pourrait venir que d'une négociation immédiate, soit directe avec les chefs de l'insurrection, soit indirecte en faisant appel à des intercesseurs plus ou moins qualifiés. De ces deux postulats découle une alternative : il faut ou bien les traiter aux conditions de l'adversaire, ou bien faire la politique de force.

Or, précisément, c'est cette alternative que nous récusons. Entre l'abandon et le recours indéfini à la force seule, il y a la voie de l'association que nous approuvons le gouvernement d'avoir choisie.

Maurice Schumann met ensuite en garde le gouvernement contre le danger que constituerait la définition immédiate des principes de base et des modalités du futur statut algérien. Certes, « une certaine approche préalable des problèmes politiques est indispensable », comme le dit M. Edgar Faure, certes, nous pensons avec M. Pleven que la solution finale doit être politique et qu'il convient de la préparer discrètement, nous concevons même, comme M. Mendès-France, que certaines mesures politiques doivent compléter dès maintenant des mesures militaires pour faciliter l'adhésion des populations musulmanes ; mais ce serait une erreur irréparable que d'aller plus loin et de vouloir d'urgence définir dans le détail une solution politique.

La pire des humiliations, la plus grave défaite morale seraient de laisser glisser le problème franco-algérien sur le plan international. Si l'immixtion d'un tiers est déjà intolérable s'agissant d'un pays qui n'appartient pas à l'Union française, le refus de toute ingérence étrangère doit être plus intransigeant encore en ce qui concerne l'Algérie.

Qu'arriverait-il si le gouvernement abattait sa carte politique ?

Des expériences nous permettent de le prévoir sans risque d'erreur : ses propositions seraient considérées, non comme un point d'arrivée, mais comme un point de départ. Le Caire répondrait par des surenchères. De Belgrade à New Delhi surgiraient des médiateurs. Les récuser serait provoquer un durcissement extérieur. Accepter leurs bons offices serait nous livrer à la discrétion de l'étranger et abandonner le dialogue franco-algérien. Or, seuls doivent avoir voix au chapitre ceux que la terreur rend muets, ces millions d'Algériens autochtones qui subissent la rébellion.

Certes, le gouvernement a le droit et le devoir d'aborder le problème algérien dans les conférences internationales, mais nous ne devons pas méconnaître le péril d'une tendance à l'immixtion de l'étranger. Laisser glisser le problème sur le plan international, ce serait donner à entendre que la France et le peuple algérien sont dans deux camps opposés. Nous ne devons ni le laisser dire, ni le laisser croire.

D'ailleurs, si l'état-major de la rébellion ne redoutait pas la clairvoyance du peuple algérien, pourquoi ses victimes les plus nombreuses seraient-elles des musulmans et pourquoi refuserait-il l'épreuve des élections libres ?

Le gouvernement doit rester fidèle à ses propositions concernant ces élections : seuls des représentants élus peuvent être des interlocuteurs. Il faut en effet que la France attache sa parole à une solution libérale. Ses ennemis ont déjà montré qu'ils voulaient empêcher les métropolitains et les Algériens de déterminer les modalités de leur union : c'est pour eux une première défaite.

(Extraits du Bulletin d'information du Groupe n° 53 daté du 2 juin 2006).

Ce discours correspond au sentiment moyen des députés MRP ; il n'a toutefois pas été soumis préalablement aux délibérations du Groupe, pas plus que le discours de Monteil sur la Tunisie.

En fait, le Groupe MRP, en 1956, cherche encore sa voie sur le drame algérien. Il soutient le gouvernement mais il n'en fait pas partie. Et ce gouvernement est composé principalement de radicaux et de socialistes, qui sont restés sourds aux avertissements que le Groupe MRP leur a adressés depuis 1950 sur les errances et les insuffisances des ministres de l'Intérieur successifs, tous radicaux ou socialistes (mémoire de François Reille-Soult adressé le 30 juin 1950 à Henri Queuille, président du Conseil désigné ; discours à la tribune de Jacques Fonlupt-Espéraber le 12 novembre 1954, voir JO du 13, pages 4971 et 4972). Le Groupe est moralement troublé. Jacques Fonlupt-Espéraber ne s'est pas représenté aux élections du 2 janvier 1956 ; François Reille-Soult est contraint à un long repos (Bulletin d'information du Groupe MRP n°44 daté du 16 mai 1956).

Sur les problèmes des relations franco-tunisiennes et franco-marocaines un trouble analogue existe au sein du Groupe : en majorité, ses membres sont favorables à une politique libérale, que Georges Bidault tente de freiner avec des déclarations souvent abruptes.

Vendredi 1^{er} juin : ouverture à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 45^e réunion du Groupe. Les relations franco-marocaines : Bidault et Monteil combattent la convention négociée par le gouvernement.

Au début de la réunion, le Groupe procède à un échange de vues sur l'organisation des travaux de l'Assemblée et sur les demandes de levée de l'immunité parlementaire.

Lucien Nicolas (Vosges) déplore que l'on modifie l'ordre du jour en cours de semaine.

Fernand Bouxom (Seine) s'étonne que l'on accepte de tenir séance entre le moment où la question de confiance est posée et le moment où l'on vote sur cette question. Cette pratique, à son avis, est contraire à l'esprit de la Constitution.

Edouard Moisan dit que ce problème mérite examen mais qu'aucune objection n'a été présentée à la conférence des présidents.

Robert Lecourt propose de faire une observation sur ce sujet en séance.

Le groupe donne son accord.

Edouard Moisan déplore que la Commission des Immunités parlementaires s'oriente vers le refus systématique des demandes de levée de l'immunité.

Daniel Tubach (Bas-Rhin) se pose des questions à ce sujet.

Emile Halbout estime que les deux refus intervenus ce jour (concernant les députés Léger et Davoust) sont justifiés. A son avis, la levée de l'immunité ne peut être prononcée que dans des cas graves.

Le Groupe ouvre un débat sur les affaires marocaines.

Robert Lecourt.- Tout d'abord, je voudrais féliciter Monteil et Maurice Schumann pour leurs interventions en séance sur la Tunisie et l'Algérie. Je vous annonce une intervention de Robert Schuman sur le Maroc.

Maurice Schumann.- Je vais me référer à l'orientation qu'a prise le Bureau national du MRP sur le Maroc et la Tunisie. Avec Robert Lecourt, j'ai rencontré Alain Savary, secrétaire d'Etat chargé des Affaires marocaines et tunisiennes auprès de Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères.

J'estime que la simultanéité de l'indépendance avec l'interdépendance n'a pas été respectée. Je ne méconnaissais toutefois pas les difficultés. Une armée royale a été constituée au Maroc, dans l'espoir que le sultan s'en servirait pour combattre les rebelles du Rif. Le résultat ? Les opérations ont cessé dans le Rif mais l'armée dite de libération subsiste : elle compte environ 15.000 hommes. La solution ? L'admission partielle de ces hommes dans l'armée royale. Voilà les calculs du gouvernement.

Cependant, seule la convention diplomatique est négociée. La convention militaire, la convention financière, la convention culturelle ne sont pas encore négociées. On ne peut pas refuser la convention diplomatique : c'est une convention d'alliance et de solidarité que la radio du Caire a dénoncée. Mais on ne peut pas l'approuver non plus, dans l'ignorance où l'on est des autres conventions. Il faudrait avoir un ensemble.

Que faire donc ? Ne pas ratifier immédiatement. Juridiquement, d'ailleurs, la ratification n'est pas obligatoire.

Cela dit, la solution du problème algérien domine les autres : l'interdépendance du Maroc et de la Tunisie sera obtenue si l'Algérie est sauvée. J'en vois le signe dans l'attitude des communistes et dans des raisons militaires.

Pour neutraliser le Maroc oriental, il ne faut pas prendre trop de risques. Certes, la France ne doit pas renoncer à ses droits ; elle doit rester dans cette région.

En conclusion, émettons un vote de prudence, pour favoriser la pacification de l'Algérie, condition de l'interdépendance du Maroc et de la Tunisie.

André Monteil.- Qu'appellez « vote de prudence » ? Que faire sur l'approbation de la convention diplomatique franco-marocaine ? Elle est en contradiction avec le traité de Fès, qui n'est pas abrogé par le Parlement. Le Bureau du Groupe m'a demandé de dire que nous faisons toutes réserves à ce sujet.

L'essentiel, c'est de verrouiller le Maroc oriental. Pour le moment, ce n'est pas fait. Plus grave encore : en ce moment, à Casablanca, on recrute des hommes pour rejoindre les rebelles d'Algérie ! Sans solution satisfaisante du problème marocain, l'Algérie est perdue ! Où est la priorité ? Elle est partout ! En conclusion, le MRP ne peut pas voter la convention diplomatique franco-marocaine.

Alexis Méhaignerie (Ille-et-Vilaine).- Dans leurs lettres adressées à leur famille, des soldats français qui se trouvent dans le Maroc oriental écrivent que les Marocains passent en Algérie pour y combattre... Je trouve déplorable que nous livrions des armes aux pays arabes. C'est dévalorisant pour les jeunes appelés. Les députés, devant ces faits, font-ils leur devoir ? Non !

Daniel Boisdon (ancien député du Cher, ancien président et toujours membre de l'Assemblée de l'Union Française).- J'approuve Monteil. Le Maroc veut occuper les mines de fer et de charbon des confins du Sahara ; il faut fixer les frontières ; j'approuve aussi Méhaignerie. La France devrait cesser d'avoir un contact avec Nasser : le vrai problème aujourd'hui c'est la guerre que le monde arabe organise contre la France.

Georges Bidault .- J'approuve Boisdon. Nous vivons un drame national. Nous devons voter contre le paragraphe que l'ordre du jour final contient sur le Maroc. Coty ne peut signer cette convention soumise à une vague approbation de l'Assemblée. S'il le faisait, ce serait un scandale. Dans le cas où ce paragraphe serait adopté par l'Assemblée, le MRP devrait voter contre l'ensemble de l'ordre du jour. Nous ne pouvons pas accepter que l'on bafoue ainsi les règles élémentaires de la République. En revanche, le MRP peut approuver la politique de Robert Lacoste en Algérie.

Albert Schmitt (Bas-Rhin).- J'approuve Méhaignerie. Nous sommes en guerre, seuls les appelés s'en rendent compte.

Iba Zizen, conseiller de l'Union Française.- Le Maroc et la Tunisie s'intéressent plus à l'Algérie que les Algériens ne se sont intéressés aux Marocains et aux Tunisiens il y a quelques années. Toute concession faite au Maroc sans garantie deviendrait une menace pour l'Algérie. Pour l'Algérie, je souhaite, en plus de l'action de Lacoste, des mesures contre le conservatisme des Européens, qui

redonnent confiance aux musulmans, en majorité fidèles à la France.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- Quels sont les moyens d'action du MRP sur le gouvernement ?

Pierre Guillou, élu le 2 janvier 1956 (Côtes-du-Nord).- Je rejoins moi aussi Méhaignerie.

Maurice-René Simonnet.- Je pense moi aussi que la convention diplomatique franco-marocaine est inacceptable. Lors de son investiture, Guy Mollet a dit que ces conventions seraient soumises à ratification. Nous devons donc obtenir de lui qu'il nous présente un projet de ratification. S'il ne le fait pas, comment faire autrement que ne le propose Georges Bidault ?

Maurice Schumann.- Je comprend Monteil. Oui, il faut fermer le Maroc oriental. Mais comment ?

Georges Bidault.- Je maintiens que la procédure envisagée par le gouvernement pour obtenir une ratification à la sauvette est inacceptable.

Robert Lecourt propose que le débat se termine sur les conclusions suivantes : 1° nous prenons contact avec le gouvernement pour obtenir une autre procédure ; 2° en cas d'échec, nous voterons dans un sens déterminé ; nous en débattons mardi prochain.

Il en est ainsi décidé.

Ainsi, à la fin de cette journée du vendredi 1^{er} juin, la situation se trouve bloquée pour le gouvernement, qui se montre hésitant et fragile, et pour sa majorité parlementaire, qui le tire dans des directions opposées.

Elle va se débloquer lentement et partiellement au cours des journées du 2 au 5 juin.

Le 5 juin, le scrutin de confiance, auquel Guy Mollet accorde la valeur d'une « seconde investiture », apporte à son gouvernement, dans un vote personnel, 271 voix contre 59 ; c'est la confirmation qu'il existe à l'Assemblée Nationale une majorité relative pour soutenir le gouvernement, mais au prix de discussions très vives au sein du groupe socialiste ; au prix, aussi, d'un décrochage du Groupe communiste, qui s'est abstenu alors qu'il avait voté l'investiture de Guy Mollet le 31 janvier (pour la première fois le Groupe communiste a délibéré avec les membres du Comité central du PCF et le débat a duré cinq heures) ; au prix, enfin d'une marque de défiance de Mendès-France, qui ne participe pas au débat en séance publique et s'abstient dans le scrutin de confiance.

Le décrochage du Parti communiste va se traduire très rapidement par son retour dans l'opposition. Sur le plan politique et parlementaire c'est l'événement majeur de ces cinq journées.

Du 2 au 5 juin

Samedi 2 juin, en séance publique, **Robert Schuman** intervient sur le **problème marocain**. Il le fait à la demande du Bureau du Groupe MRP ; il connaît bien le dossier et il a participé avec efficacité aux entretiens d'Aix-les-Bains en 1955 en sa qualité de ministre de la Justice dans le gouvernement Edgar Faure.

Voici ce que le Bulletin d'information du Groupe (n° 54, daté du 5 juin 1956) rapporte de cette intervention (qui fut l'un des événements de ces cinq journées).

Robert Schuman a montré que les complications étaient venues de ce que l'étranger s'était emparé du problème et de ce que le problème avait surgi dans trois territoires limitrophes, mais différents quant aux données historiques et à l'évolution.

Au Maroc, a poursuivi Robert Schuman, seule est intervenue depuis le traité de Fès la convention signée le 28 mai, qui proclame la pleine souveraineté externe du Maroc. De telle sorte que nous risquons de subir à propos de chacune des autres conventions, qui restent encore à élaborer, le même assaut que pour la Tunisie et pour le Maroc lors des accords antérieurs.

Il faut sans doute aboutir à la souveraineté pleine et entière du Maroc et de la Tunisie, mais assortie de garanties pour nos intérêts et nos ressortissants.

Ce qui rend et rendra les négociations de plus en plus laborieuses, c'est que, par la proclamation inconditionnelle et solennelle de l'indépendance, nous avons d'entrée de jeu, sans autre

contrepartie qu'une promesse d'avenir, accordé la plus importante des concessions demandées par nos interlocuteurs

En Tunisie, le choc psychologique avait été obtenu par les accords de 1954 et de 1955, moins onéreux pour nous et mieux équilibrés. La méthode des règlements fragmentaires, qui empêche d'avoir une vue d'ensemble, n'est pas heureuse. A l'avenir, il faudra lier les problèmes et refuser de les fractionner.

De toute façon, le temps ne travaille pas pour nous et nous n'avons pas intérêt à laisser les choses traîner en longueur.

En ce qui concerne les droits du Parlement français, a ajouté Robert Schuman, je suis en désaccord avec le gouvernement. Les accords anciens, qui ont été ratifiés par une loi, ne peuvent être abrogés ou modifiés que par une autre loi.

Pour ce qui est des relations extérieures au Maroc, le traité de Fès précise que le Résident Général des France est le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants des pays étrangers. Le Sultan s'engage, d'après le traité, à ne conclure aucun acte de caractère international sans l'assentiment préalable de la République française. Il n'est pas possible d'abroger un texte de cette importance sans l'assentiment du Parlement.

Certes, la tâche du gouvernement est difficile. Mais il est inutile de compliquer les choses, comme tendent à le faire les ambiguïtés manifestées à l'issue des récentes conversations, soit avec le Maroc, soit avec la Tunisie.

Au Maroc, il est urgent de définir la situation de notre armée. Son rôle doit consister à garantir la sécurité des Français et de leurs biens, à surveiller la frontière, à assurer sa propre sécurité. Il serait intolérable qu'elle fût réduite à négocier la libération des hommes qui lui sont enlevés.

Au moment de votre investiture, a conclu Robert Schuman, il avait été question d'associer les groupes qui ne faisaient pas partie de la majorité à la recherche des solutions applicables aux problèmes vitaux pour le pays. Dans des circonstances aussi angoissantes, nous avons le devoir de vous apporter un concours autre que celui qui résulterait d'un vote de confiance abstrait. Il faut vous assurer des contacts personnels avec ceux qui ont rendu hommage à votre patriotisme, les mettre au courant de vos difficultés afin qu'ils s'engagent envers vous, en dehors d'un débat politique forcément passionné, hâtif, engagé à un moment où il est peut-être trop tard pour établir sur le plan parlementaire le front unique des énergies nationales. Le gouvernement et le Parlement ne pourront demander au pays les sacrifices nécessaires sans donner eux-mêmes l'exemple de la solidarité au service de la cause nationale gravement menacée.

Sur l'Algérie, le Bureau du groupe charge **Joannès Dupraz** (Indre-et-Loire) d'exprimer l'opinion du MRP, au cours de la même séance. Voici ce qu'en rapporte le Bulletin d'information du groupe.

Ayant rappelé l'enchaînement des événements qui se sont produits en Indochine, en Inde, en Tunisie, au Maroc et en Algérie, notre ami a posé la question : « Pourquoi un grand pays comme le nôtre, miné par le doute, semble-t-il renoncer ? »

Croyez-vous que la crise s'arrêtera à l'Algérie ? a poursuivi Joannès Dupraz. Le fellagha n'est-il pas un personnage international ? La politique soviétique vise aujourd'hui la France. L'Angleterre est à l'écart du débat, l'Allemagne occidentale est devenue un point dur que l'URSS veut contourner, les Etats-Unis poursuivent une stratégie de retraite maladroite, irritante et dangereuse. Ils laissent promouvoir des nationalismes à la fois jeunes et désuets, dangereux et vains que la Russie encourage et instruit.

Une coalition éventuelle du monde arabe serait certes préoccupante pour l'URSS, mais tolérable dans la mesure où elle diviserait et détruirait le monde occidental. En fait, si la liberté occidentale venait à disparaître, celle de l'Islam ne lui survivrait pas longtemps. La solidarité islamique n'est pour les Russes qu'une préoccupation secondaire. Pour eux, ce qui compte, c'est de voir se défaire le système européen ou ce qui en reste. Voilà

pourquoi l'affaire algérienne est une affaire mondiale, voilà pourquoi une Europe construite l'aurait peut-être empêchée.

Or, notre société politique est vétuste. Notre vieux nationalisme est stérilisé, les immenses ressources morales du pays ne sont pas fédérées, nous nous disputons sur tout. Cependant, une force existe, capable de mettre en échec la puissance publique et d'exploiter nos difficultés : le parti communiste. Le gouvernement doit se rappeler qu'il n'est plus de libéralisme possible dans le dos des soldats qui tombent.

Les notions de parti doivent disparaître dès lors qu'on assigne à l'armée la mission de pacifier l'Algérie.

Le gouvernement n'a pas le droit d'autoriser des exportations d'armes sous prétexte d'exécuter des contrats signés.

L'ordre du jour qui sera voté à l'issue du débat ne devrait recéler aucun malentendu. Le rôle du gouvernement est de dominer ce dilemme : faiblesse au Maroc et en Tunisie, fermeté en Algérie, au nom d'une même politique et d'un même gouvernement.

Le même bulletin résume également l'intervention de **Robert Buron** (Mayenne) sur l'Algérie.

Il a montré que l'enjeu de ce débat était moins une seconde investiture du gouvernement qu'une réponse aux questions posées dans le pays. Ce que l'opinion attend, dit-il, c'est la définition d'une politique qu'elle puisse comprendre et qui lui rende des raisons d'espérer.

Le gouvernement repousse un colonialisme périmé ; il lui reste à traduire ce refus et à le manifester aux yeux de tous ; il s'agit de savoir si la France abandonnera l'Afrique à l'anarchie, pour le bénéfice d'autres nations, ou si elle accomplira sa mission, qui est d'aider les Africains à franchir les derniers pas qui les séparent encore de l'accession au monde moderne.

La fermeté du Ministre résidant n'est pas en cause. Mais il faut que tout le monde et surtout les jeunes rappelés et leurs familles en soient persuadés, grâce aux faits.

Robert Buron a évoqué ensuite la situation des soldats, la livraison d'armes à des pays arabes, déclarant que des problèmes de cet ordre pouvaient faire un mal considérable au moral du pays.

Il faut informer, a-t-il poursuivi, tout le monde de la vérité : que tant de Musulmans tombent chaque jour victimes des rebelles, n'est-ce pas la preuve que la cause de la France est juste ?

Il faut garantir aux Musulmans la sécurité au même titre qu'aux Européens. Le quadrillage doit être réalisé au profit de tous. Il convient d'éviter les brimades individuelles, les maladresses, les mesures incomprises, comme l'expulsion des prêtres de Souk-Ahras.

En conclusion, Robert Buron a demandé au gouvernement de réaliser d'urgence les réformes inscrites à son programme. Soyez révolutionnaire, a-t-il précisé.

La même hardiesse doit être de règle en Afrique noire, ainsi que dans tous les domaines de la politique intérieure, financier, économique et social.

Ces interventions de représentants du MRP et quelques autres amènent le gouvernement à dissiper le malaise général par un effort de clarté et de cohérence.

Il partait de loin, il est vrai. Par exemple, **Christian Pineau**, ministre socialiste des Affaires étrangères, n'était pas au mieux de sa forme, le soir du 1^{er} juin quand il a donné son sentiment, à la tribune, sur la convention diplomatique franco-marocaine et les surenchères des nationalistes marocains : « Une politique de force exigerait de 4 à 500.000 hommes de plus (au Maroc et en Tunisie). Où les prendrions-nous ? » Curieuse conception de la prudence diplomatique !

Samedi après-midi, le 2 juin, **Guy Mollet** s'applique à effacer cette gaffe. Il affirme que la France reste capable de consentir les sacrifices nécessaires à la poursuite de sa mission et dénonce l'agitation entretenue dans le pays par les communistes.

Sur la conclusion pratique du débat de politique générale, il va aller beaucoup plus loin ; plus question de demander à l'Assemblée l'approbation explicite de la convention diplomatique franco-marocaine ! L'ordre du jour final, signé d'**Edouard Depreux**,

président du groupe SFIO, sera en effet réduit à sa plus simple expression.

« L'Assemblée Nationale,

Approuve la politique de progrès économique et social, de défense monétaire, de paix internationale, d'harmonisation des rapports avec les Etats marocain et tunisien, de pacification et de réformes en Algérie, d'évolution des territoires d'outre-mer, définie et appliquée par le gouvernement,

Lui renouvelle sa confiance,

Et, repoussant toute addition passe à l'ordre du jour. »

C'est dans cette situation nouvelle que le Groupe MRP va délibérer le 5 juin sur son vote dans le scrutin de confiance.

Mardi 5 juin : ouverture à 10 heures 30, sous la présidence de Robert Lecourt, de la 46^e réunion du groupe. La confiance au Gouvernement Guy Mollet est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Maurice Lucas (Manche).- Je déplore que Teitgen et Maurice Schumann aient annoncé dimanche que le Groupe MRP voterait pour. A quoi sert donc cette réunion ? Y a-t-il eu des événements nouveaux depuis vendredi ?

Robert Lecourt.- J'ai vu notre collègue socialiste Georges Guille au sujet de l'ordre du jour final : la SFIO a renoncé à l'approbation explicite de l'accord diplomatique franco-marocain. Je comprends les réserves de Lucas. J'ajoute que l'article que lui impute le journal « Combat » a été fabriqué.

Maurice Lucas remplace Lecourt à la présidence de la réunion.

Albert Schmitt.- Je demande que le MRP mène une action à propos du Sahara.

Paul Coste-Floret.- Le gouvernement s'use rapidement. Or il faut qu'il dure. Donc accordons-lui un préjugé favorable. L'ordre du jour ne compte plus l'approbation de l'accord diplomatique franco-marocain. Enfin les communistes se préparent à décrocher. Conclusion : votons pour.

Jean-Marie Louvel (Calvados).- Je suis de cet avis. Je fais quelques réserves sur les projets de Lacoste et sur certains aspects de la répression, notamment sur les camps d'internement ... Le discours de Pineau, samedi, était vide. La politique financière du gouvernement est catastrophique. En conclusion : votons pour en faisant des réserves sur la politique financière, économique, extérieure et administrative en Algérie.

Daniel Boisdon.- Je déplore que Lacoste ne veuille pas faire la guerre sur deux fronts. Je crains le retour à l'état ancien après la pacification. Je m'émeus de la déclaration d'Eugène Thomas sur la double nationalité. Je souhaite une explication à la tribune.

Jean Cayeux.- Moi aussi. Je pense à certaines déclarations de Guy Mollet sur le futur statut de l'Algérie. Je déplore les maladresses de l'Administration en Algérie.

Maurice Schumann. s'adressant à Lucas.- J'ai simplement donné mon sentiment sur le vote favorable du MRP. Je rejoins Louvel et Cayeux et je crains l'aggravation du fossé entre Européens et musulmans. Je critique l'administration municipale en Algérie, elle est responsable de nombreuses brimades. Je déplore l'imprudence de Pineau sur l'effort militaire qui serait nécessaire au Maroc et en Tunisie.

Lionel de Tinguy.- Je pense aujourd'hui au déroulement de la crise franco-marocaine au temps d'Edgar Faure et je ne veux pas être trompé une seconde fois. Sommes-nous pour Savary ou pour Lacoste ? Coty lui-même hésite à signer le protocole diplomatique franco-marocain. Pineau, dans son discours a été lamentable. Et Ramadier, aux Finances, fait une politique folle. Ajoutons-y la déclaration d'Eugène Thomas ! Le problème mérite examen. Je voudrais des réponses à ces questions.

Christian Bonnet (Morbihan) *qui passera dans le camps de la droite sous la Cinquième République et deviendra, dans les années 70, secrétaire d'Etat à l'Équipement, ministre de l'Agriculture puis ministre de l'Intérieur (dans le cabinet Raymond Barre).*- Au nom du Groupe radical, Devinat dira que ses amis ne se sentent engagés en rien par ce vote de confiance.

Robert Lecourt.- Je comprends vos inquiétudes. Sur le fond, constatons que le Groupe MRP ne peut pas aujourd'hui refuser le vote d'une « seconde investiture », dans un débat qu'a entraîné la démission de Mendès-France. En fait, le débat a porté sur l'Algérie. Si le MRP refuse de voter pour, quelle signification aura ce refus ? Pour l'opinion publique, il signifiera que le MRP ne soutient plus le gouvernement sur l'Algérie. Or faut-il diminuer l'autorité du gouvernement en ce moment ? Non, certainement. Le MRP doit donc voter pour, avec résignation et avec des réserves sur sa politique économique et sa politique extérieure.

Pierre Pflimlin.- J'approuve Lecourt, en songeant au moral du pays, qui souhaite plus d'union au Parlement. Je m'étonne de la frivolité de Christian Pineau. Je pense que le groupe MRP reste en dehors de la majorité en dépit de son vote pour.

Lionel de Tinguy.- Obtenons au moins de Coty qu'il ne parape pas la convention diplomatique marocaine avant de signer les autres.

Robert Lecourt.- Il y a là une difficulté politique grave : Mollet redoute l'entrée en application de la convention par décision unilatérale du Maroc ; il veut une approbation implicite préalable du Parlement.

Maurice Schumann.- N'oublions pas que la convention a un avantage : elle établit la base d'une alliance entre la France et le Maroc, ce qui provoque l'hostilité du Caire. La convention importante sera la convention militaire, qui dépend de la situation en Algérie.

Maurice-René Simonnet.- Je suis plus sévère que Schumann sur la convention diplomatique, car c'est un précédent fâcheux pour les autres conventions. La convention actuelle n'est même pas une alliance. C'est grave. Comment remonter le courant ? Il faut obtenir que l'on réserve la ratification de la convention diplomatique. Mollet l'a bien prévu mais elle sera déjà en application ; Mollet s'est contredit sur ce point. L'essentiel est que Coty ne la signe pas.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne).- Je suis de cet avis. Si Coty signe cette convention, comment se présentera le débat de ratification sur l'ensemble des conventions ? L'Assemblée pourra mettre en cause le président de la République. C'est impossible ! Il faut le dire à Mollet.

Pierre-Henri Teitgen.- J'ajoute ceci à notre débat : si la convention diplomatique est un simple arrangement, du moins faut-il que la Parlement approuve auparavant l'accord de base du 3 mars sur l'indépendance du Maroc.

Consulté, le Groupe décide de voter la confiance, à l'unanimité des présents moins deux abstentions (cette précision sur les deux abstentions est donnée par le Bulletin d'information du Groupe n° 55 daté du 7 juin).

La séance continue.

Lionel de Tinguy.- Je demande à Lecourt de négocier le point de vue soulevé par Simonnet.

Le Groupe décide d'expliquer son vote à la tribune.

Robert Lecourt.- Je vous signale que Bidault s'est déjà fait inscrire dans la liste des explications de vote.

Edouard Thibault (Gard).- J'ai vu Bidault ; il n'est pas sûr de parler.

Fernand Bouxom.- Je demande aux Bureau d'intervenir auprès de Bidault.

Le Groupe charge Lecourt d'expliquer le vote du Groupe à la tribune.

Dans le scrutin public sur la confiance (vote personnel) le gouvernement obtient 271 voix, contre 59 et 200 abstentions.

- Les 271 : 87 SFIO sur 100 ; 62 MRP sur 74 ; 47 radicaux sur 60 ; 14 UDSR-RDA sur 18 ; 12 RGR sur 14 ; 15 Républicains sociaux sur 22 ; 29 Indépendants sur 84 ; 4 Paysans sur 13 ; 1 non inscrit.
- Les 59 : 1 progressiste ; 1 MRP ; 2 Républicains sociaux ; 11 Indépendants ; 4 Paysans ; 39 UFF (poujadistes) ; 1 non inscrit.
- Les 200 : 135 communistes sur 144 ; 5 Progressistes sur 6 ; 10 radicaux ; 2 MRP ; 4 Indépendants d'outre-mer ; 2 Républicains sociaux ; 38 Indépendants ; 3 paysans ; 1 non inscrit.

En outre 46 députés ne prennent pas part au vote, dont 3 MRP, et 17 sont absents par congé dont 6 MRP.

Comment votent les 74 députés MRP dans ce scrutin à l'issue d'un débat plein d'enseignements sur les courants qui traversent leur Groupe comme tous les autres groupes de l'Assemblée ?

- Votent pour la confiance : 62
- Vote contre : Pierre de Chevigné (Basses-Pyrénées)
- S'abstiennent volontairement : 2 : Georges Bidault, Joseph Klock (Bas-Rhin)
- Ne prennent pas part au vote : 3 : Rokotovelo (Madagascar), Pierre Schneider (Marne), Sidi El Mokhtar (Mauritanie).
- Sont absents par congé : 6 : André Colin, Etienne Lux (Bas-Rhin), A.F. Mercier (Deux-Sèvres), Fernand Ortlieb (Haut-Rhin) Jean Sauvage (Maine-et-Loire), Joseph Wasmer (Haut-Rhin).

Dans l'explication du vote de la majorité du Groupe qu'il fait à la tribune juste avant le scrutin, Robert Lecourt rappelle que le MRP reste absent du contrat gouvernemental (JO Débats-Assemblée Nationale du 6 juin 1956, pages 2314 à 2317).

Voici le résumé qu'en donne le rapport d'activité du Groupe au Congrès national du MRP à Biarritz en mai 1957.

« **Maroc et Tunisie** : le Groupe MRP approuve les intentions générales du gouvernement, mais il estime que la convention diplomatique franco-marocaine signée le 28 mai n'est pas bonne et il invite le gouvernement à opérer un redressement à l'occasion de la négociation des autres conventions prévues.

« **Algérie** : le Groupe MRP demande au gouvernement de rappeler sans cesse que sa politique vise à protéger les populations contre les tueries et à favoriser la cohabitation des deux communautés : de détruire la crainte qu'a le pays de voir remettre en cause, jour après jour, la politique algérienne de la France ; de ne pas tolérer que les communistes et les défaitistes puisse faire échouer l'effort de la nation ; de démontrer que les sacrifices demandés à la jeunesse française n'auront pas pour résultat de rétablir le statut antérieur de l'Algérie. »

Sur le **problème politique** Robert Lecourt précise :

« Le vote qui va intervenir aujourd'hui n'apporte aucune novation dans les rapports entre le groupe du Mouvement républicain populaire et le gouvernement... »

« Si, absents du contrat gouvernemental et exprimant des réserves sur certains aspects de votre politique, nous entendons cependant, par notre vote, nous refuser à déclencher le chaos d'une crise à Paris quand les Français des deux communautés risquent ensemble leur vie à Constantine ou à Tlemcen, c'est pour que nos voix donnent au gouvernement de la France une autorité plus forte ; c'est pour qu'il reprenne, ici, des négociations plus fermes, pour qu'il hâte, là, pacification et réforme, pour qu'il donne, enfin, une impulsion déterminante à la restauration d'un Etat dont il a désormais la charge et dont il mesure, aujourd'hui, la faiblesse »

Et voici quelques lignes qui suivent ce texte dans ledit Rapport d'activité : elles montrent que Guy Mollet est amené, par les réalités, à se comporter avec le MRP comme avec un partenaire.

Jusqu'à la fin de la session parlementaire, début août, les contacts entre le gouvernement et le MRP restent relativement fréquents : M. Guy Mollet reçoit Pierre Pflimlin et Robert Lecourt les 29 mai, 7 juin et 17 juillet.

Les entretiens portent surtout sur la révision constitutionnelle, pour laquelle le MRP réclame la nécessaire intervention du gouvernement en vue de faciliter un accord entre les groupes. En particulier, le 17 juillet, Pierre Pflimlin, qui a effectué, avec Maurice Schumann, une enquête en Algérie, au mois de juin expose au Président du Conseil comment le problème algérien se trouve lié à la réforme de l'Etat.

L'action du groupe MRP aboutit, dans plusieurs domaines, à un certain redressement de la politique gouvernementale, qui traduit l'affaiblissement de l'influence communiste et de certaines tendances des groupes représentés au cabinet.

L'exemple le plus éclatant de ce redressement, c'est la rupture par Gaston Defferre, le 19 juin, du marché qu'il a conclu avec les radicaux et les Républicains sociaux - en accord avec les communistes - en visant à renvoyer l'élection au collège unique des nouvelles assemblées territoriales en Afrique Noire après la formation des conseils de gouvernement.

Dans cette supercherie montée par le Front Républicain dans l'espoir d'assurer la réélection de parlementaires « blancs » grâce à un collège électoral restreint, il y a une erreur dans le scénario : c'est de considérer comme sûr le vote favorable du Conseil de la République.

Or, la Haute Assemblée, dans cette affaire, rechigne car la ficelle est un peu grosse ; et, le 13 juin, à la demande d'**Yvon Ruzac**, sénateur MRP de la Mauritanie, et de M. Haïdara, sénateur IOM du Soudan, elle en revient au texte proposé en 1955 par Teitgen, ministre de la France d'outre-mer dans le Gouvernement Edgar Faure : les nouvelles assemblées territoriales en Afrique Noire seront élues au collège unique et il leur appartiendra de désigner les membres des nouveaux conseils de gouvernement.

Le 19 juin, devant l'Assemblée Nationale saisie en seconde lecture, le ministre de la France d'outre-mer du Gouvernement Guy Mollet s'incline et accepte le texte de son prédécesseur (**voir un récit de cette étonnante affaire dans notre bulletin n° 109, pages 23 et 24**).

Les colonialistes de gauche tenteront de nouveau leur chance en janvier 1957, quand le Gouvernement Mollet soumettra au Parlement les décrets d'application de cette « loi-cadre Defferre - malgré Defferre ». Ce sera au tour de Guy Mollet lui-même d'arrêter les dégâts en donnant raison au MRP.

LE BUDGET DE 1956

En mai 1956, le budget n'est toujours pas adopté par le Parlement.

Pratiquement, c'est le budget de 1955, reconduit en 1956, qui est appliqué. Toutefois, le gouvernement a élaboré un projet de loi « **portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956** ».

C'est la discussion de ce projet d'ajustement qui constitue la part principale des travaux de l'Assemblée nationale en commission et en séance publique, de la fin du mois de mai jusqu'au 26 juin. Ce jour-là, l'ensemble du projet est adopté, dans un scrutin de confiance, par 325 voix (dont celles du MRP) contre 80 (poujadistes et une partie des Indépendants).

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Laborieuse en première lecture, la discussion de ce projet reste laborieuse au cours des lectures ultérieures, au nombre de trois, qui se terminent toutes avec des scrutins de confiance. Dans ces scrutins, le Groupe MRP maintient la position qu'il a adoptée dès le départ : abstention sur l'article relatif aux impôts nouveaux - qu'il juge mal choisis -, et vote favorable sur l'ensemble. Ils ont lieu le 8 juin, le 21 juin et le 27 juin.

Au cours du débat en troisième lecture, le 19 juin, le Groupe MRP obtient du gouvernement qu'il accepte quelques améliorations de son texte, dans le domaine social ; cela grâce à Guy Mollet, qui se montre plus ouvert à la concertation avec le MRP que son ministre des Finances, Paul Ramadier.

Ainsi, une proposition déjà faite lors de la discussion du budget de 1955 par **Francine Lefebvre** et reprise au Palais du Luxembourg en juin 1956, est adoptée par l'Assemblée le 19 juin :

- la **pension de veuve de guerre** sera cumulable avec l'allocation aux vieux travailleurs salariés (jusqu'à un cumul était possible mais dans la limite d'un plafond de 201.000 francs) ;

- l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds de solidarité pourra être cumulée avec, à la fois, la pension de veuve de guerre et l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

En conséquence, les pensions de veuves de guerre seront exclues du calcul des ressources pour les trois régimes : allocation spéciale, allocation aux vieux travailleurs, allocation du fonds de solidarité. Ce qui signifie qu'en cas d'augmentation des pensions, les veuves de guerre ne verront plus réduire leurs allocations.

N.B. L'aide financière de l'Etat en faveur des veuves de guerre n'a pas toujours été généreuse sous la Quatrième République.

A la demande d'**Emile Halbout** (Orne), Albert Gazier, ministre des Affaires sociales accepte l'interprétation qu'il donne d'un article relatif à **l'obligation alimentaire** :

- la fixation de l'obligation alimentaire sera de la compétence du juge de paix ;
- c'est seulement en cas de carence des débiteurs de l'obligation alimentaire ainsi fixée que le Fonds de solidarité pourra procéder au recouvrement de sa créance

En ce qui concerne **les impôts créant les ressources du Fonds**, le gouvernement accepte un amendement de **Jean-Marie Louvel** substituant à **la taxe de luxe** :

- 1° la taxe déjà prévue par le Conseil de la République sur les véhicules de tourisme appartenant à des sociétés, d'un montant annuel de 20.000 francs ;
- Une taxe nouvelle, d'un montant annuel de 100.000 francs sur les voitures de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 16 CV.

REVISION DE LA CONSTITUTION, DU REGLEMENT DE L'ASSEMBLEE ET DE LA DISCUSSION BUDGETAIRE

Durant le mois de juin 1956, en coopération avec Guy Mollet, le Groupe MRP fait progresser les travaux entrepris dans ces trois domaines.

Paul Coste-Floret garde le rapport sur les diverses propositions visant à réviser la Constitution et obtient un début de consensus à la Commission de Suffrage universel.

Fernand Bouxom réalise une large entente entre les groupes sur une vaste réforme des méthodes de travail de l'Assemblée, qui sera adoptée par la Commission du Suffrage universel le 18 janvier 1957.

Robert Lecourt obtient de Paul Ramadier la publication au Journal Officiel du 20 juin de la **réforme profonde de la discussion budgétaire** décidée dans le cadre des pouvoirs spéciaux accordés en 1955 au Gouvernement Edgar Faure.

Cette réforme prévoit notamment : la présentation des dépenses budgétaires par grandes masses ; le dépôt par le gouvernement d'un rapport sur la situation économique ; le vote préalable des recettes.

LA JOURNEE D'ETUDE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Les groupes MRP de l'Assemblée Nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française se réunissent le 25 juin 1956 en une journée d'étude à Saint-Germain-en-Laye. Trois sujets sont traités :

- Les bases sociologiques et géographiques du MRP, sur un rapport de **Joseph Fontanet** ;
- Les conditions de travail des députés et les réflexions d'un nouvel élu sur l'Assemblée Nationale et sur le Groupe MRP, avec un rapport d'**Henri Ulrich** (Haut-Rhin) ;
- L'influence des techniques modernes sur la vie publique, sur un rapport de **Philippe Farine** (ancien député des Basses-Alpes).

Dans notre prochain numéro, nous publierons quelques extraits des procès verbaux des réunions du Groupe MRP tenues dans cette seconde quinzaine de juin 1956.

RECHERCHE

RAPPEL adressé spécialement à nos lecteurs qui archivent les numéros du bulletin et s'intéressent à l'histoire du MRP.

Spécial correctif : novembre 1944, fondation du MRP

Notre article « MRP ou démocratie chrétienne... Simple question de vocabulaire ou problème de fond ? », paru dans notre numéro 109, contient une coquille étonnante, au point que nous avons mis nous-mêmes un certain temps, sous le choc, pour en découvrir la cause : à la page 8, colonne de gauche, il est écrit : « 1939. Les 25 et 26 novembre se tient à Paris, boulevard Saint-Germain, dans la grande salle de la Société de géographie, le congrès constitutif du Mouvement Républicain Populaire ... »

1939 au lieu de 1944 ! Cherchez l'erreur !

Recherche faite, le texte original contenait plusieurs alinéas qui ne se sont pas retrouvés dans le texte composé, en dépit de plusieurs relectures de l'ensemble, insuffisantes.

Il s'agissait bien de 1939 mais non pas de **la création du MRP, en 1944** ; il s'agissait de l'aboutissement de ce qui avait été préparé en 1938, tel que l'a rappelé Robert Bichet dans son ouvrage « La Démocratie chrétienne en France », publié en 1980 : à savoir **l'organisation des Nouvelles Equipes Françaises (NEF)**, que nous évoquions nous-mêmes dans notre article pour l'année 1938.

Dans son livre, Robert Bichet poursuit :

« **Le 4 février 1939** paraît le premier numéro d'un bulletin hebdomadaire, la Nef, « journal de bord », avec en médaillon une caravelle bleue. Ce bulletin, destiné aux cadres du mouvement et dont j'ai conservé 22 numéros, paraîtra jusqu'au 27 juillet 1939. Quelques jours après, c'était la guerre, puis l'occupation et, pour la plupart des « hommes de notre esprit » : la Résistance.

« La NEF préfigurait déjà le MRP qui allait naître de nos malheurs ».

Voilà le rappel historique qui a disparu entre notre texte original et le texte publié.

Le voici remis à sa place.

J.P.